



# PORT DE BANDOL

SEML Sogeba  
6 quai du port  
83 150 BANDOL  
Capital : 712500€

(+33)4 94 29 42 64  
[accueil@portbandol.fr](mailto:accueil@portbandol.fr)  
<http://portbandol.fr>  
RCS Toulon 333006138

Mairie de Bandol  
Hôtel de Ville  
Place de la Liberté  
83 150 BANDOL

Bandol, le mardi 25 mai 2021.

**Objet** : Rapport du concessionnaire relatif à l'exercice 2020

Monsieur le Maire,

La Société d'Économie mixte de Gestion de Bandol assure l'exploitation du port de plaisance de Bandol en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 20 décembre 2016.

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance n°206-65 du 29 janvier 2016 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales, je vous adresse ci-après le rapport annuel du concessionnaire relatif à l'exercice 2020.

Veillez agréer, monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Philippe Rocheteau  
Président directeur général

**DEPARTEMENT DU VAR**

**VILLE DE BANDOL**

**SOGEBA**

**GESTION DELEGUEE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL  
RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2020**

## TABLE DES MATIERES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie .....	3
I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire .....	3
I.-2. Au titre des obligations contractuelles .....	3
I.-2.1. Le compte d'exploitation .....	3
I.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières .....	3
I.-2.3. Une partie technique .....	4
I.-2.4. Une partie sur la qualité du service .....	4
I.-2.5. Une partie financière .....	4
I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales.....	5
II.- Données comptables .....	6
II.-1. Le Résultat d'exploitation .....	6
II.-1.1. Données de base .....	6
II.-1.2. Méthode d'établissement .....	6
II.-1.3. Modes d'imputations.....	7
II.-1.4. État des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat .....	7
II.-1.5. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire .....	7
II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement .....	8
II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise .....	9
II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public .....	10
III.- Données financières .....	10
III.-1. Évolution du compte de résultat .....	11
III.-2. Les conditions de révision des conditions financières.....	15
IV.- Données techniques .....	17
IV.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages.....	17
IV.-2. Évolution des indicateurs d'activité.....	18
IV.-3. Incidents majeurs.....	18
IV.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations.....	19
V.- Qualité du service .....	19
V.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers .....	19
V.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol .....	21
V.-2. Mesures qualitatives .....	24
VI.- Conclusion.....	26
VII.- Annexes.....	28
VII.-1. Annexe 1 : principaux incidents survenus et actions correctives .....	28
VII.-2. Annexe 2 : Liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations.....	29
VII.-3. Annexe 3 : Grilles tarifaires 2019 et 2020.....	30
VII.-4. Annexe 4 : Indicateurs d'activité et de qualité de service .....	33
VII.-5. Annexe 5 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2020 par activité .....	46

## **I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie**

Le présent rapport est établi par la Société d'Économie mixte de Gestion de Bandol en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 20 décembre 2016 et conformément à l'article 52 de l'ordonnance n°206-65 du 29 janvier 2016 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales.

Il est à noter qu'il s'agit de la quatrième année de cette convention de quasi-régie.

### **I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire**

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

#### **I.-2. Au titre des obligations contractuelles**

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport dont le contenu est le suivant :

##### **I.-2.1. Le compte d'exploitation**

Ce compte d'exploitation doit être établi conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention de quasi-régie du port de plaisance de la ville de Bandol, ci-après reproduites :

Le compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe (Annexe 8) à la présente convention a été établi par le Concessionnaire pour justifier de l'équilibre du service.

Il y sera fait référence pour toute modification des éléments de la grille tarifaire constituant la rémunération perçue par le Concessionnaire ou, plus généralement, pour toute modification de la présente convention.

Il est expressément stipulé que le compte d'exploitation prévisionnel représente l'engagement du concessionnaire sur la structure et le niveau des charges qu'il consacre à l'exécution du service public.

De même, le compte d'exploitation prévisionnel comprend l'ensemble des recettes de toute nature induites par l'activité du concessionnaire dans le périmètre de la concession.

Le concessionnaire s'interdit, sauf pour les seuls postes et les seules quotes-parts dont il est fait mention expresse dans le compte d'exploitation prévisionnel, et sauf dans les conditions prévues à l'article 26 de sous-traiter, subdéléguer, confier sous toute forme que ce soit, tout ou partie de la réalisation de ses obligations contractuelles. Il exécute le service public avec les seuls moyens propres dont il fait état dans le compte d'exploitation prévisionnel et, notamment en ce qui concerne ses préposés, avec les seuls de ses salariés affectés de façon exclusive à la gestion du port. Les moyens externes à son entreprise dont il doit s'attacher le concours, ou internes, mais non exclusivement affectés à la gestion du port sont clairement et limitativement exposés par le compte d'exploitation prévisionnel.

##### **I.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières**

Le concessionnaire doit le cas échéant et à l'aide de ces documents, mettre en évidence les cas où une ou plusieurs conditions de révision des conditions financières de la gestion concédée sont remplies.

### **I.-2.3. Une partie technique**

Cette partie doit permettre l'information de la Ville sur les points suivants :

- L'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;
- Une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...) ;
- Les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées ;
- Les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le concessionnaire pour remédier à ces insuffisances ;
- Un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise du service concédé.

Chaque rapport annuel contenant aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

### **I.-2.4. Une partie sur la qualité du service**

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations, classées par nature ;
- Le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement ;
- Les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- Le nombre de créances irrécouvrables à plus de trois mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec des usagers.

### **I.-2.5. Une partie financière**

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la présente convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le présent contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

### **I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales**

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la collectivité déléguante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R.1411.7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

- I. Les données comptables suivantes :
  - a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
  - b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
  - c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
  - d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
  - e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;
  - f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
  - g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;
  - h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.
- II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est

notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

- III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

## II.- Données comptables

### II.-1. Le Résultat d'exploitation

#### II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

Le compte de résultat d'exploitation présenté ci-dessous comprend également l'examen comparatif des données du compte d'exploitation prévisionnel, dans les masses prévues à l'origine. Avec l'actualisation théorique, dans les documents prévisionnels d'origine de 1,5% par an.

Il est en outre établi conformément aux dispositions de l'article 32 du contrat de gestion concédée.

#### PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE

	Résultat d'exploitation prévisionnel 2021	Résultat d'exploitation prévisionnel 2020	Résultat d'exploitation 2020	Résultat d'exploitation 2019
Ventes de marchandises	767 160	727 134	735 412	803 452
Production vendue	2 827 060	2 475 998	2 643 186	2 616 423
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>3 594 220</b>	<b>3 203 132</b>	<b>3 378 598</b>	<b>3 419 875</b>
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	75 649	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	-	12 543	57 028	49 833
Autres produits de gestion courante	-	-	253	151
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 594 220</b>	<b>3 215 675</b>	<b>3 511 528</b>	<b>3 469 859</b>
Achats	624 563	588 308	595 977	652 499
Services extérieurs	805 510	745 640	730 616	687 506
Impôts & taxes	401 832	384 360	401 575	394 107
Charges de personnel	1 087 925	1 136 244	1 123 053	1 027 594
Autres charges de gestion courante	612 360	649 236	675 720	652 443
Dotations aux amortissements et provisions	146 960	157 084	195 768	185 351
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 679 150</b>	<b>3 660 872</b>	<b>3 722 709</b>	<b>3 599 500</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(84 930)</b>	<b>(445 197)</b>	<b>(211 180)</b>	<b>(129 640)</b>

#### II.-1.2. Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

### II.-1.3. Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

### II.-1.4. État des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

Au cours de l'exercice 2020, aucune variation n'est intervenue dans le patrimoine immobilier. Les locaux historiques de la capitainerie ont été libérés en décembre 2019 et remis à disposition de la collectivité pour le démarrage du chantier de réhabilitation et d'extension.

Des installations provisoires ont été mises à la disposition du concessionnaire sur le parking à l'entrée de l'aire de carénage pendant toute la durée du chantier.

Le chantier de réhabilitation et d'extension de la capitainerie, initialement prévu pour se terminer avant l'été 2020, s'est poursuivi tout au long de l'année 2020 et s'est achevé au printemps 2021.

### II.-1.5. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

Sur l'exercice 2020, les variations intervenues sur les immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat sont les suivantes :

- Immobilisations acquises par la Sogeba au cours de l'exercice :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	10,00	28/02/20	Linéaire	10 ans	1 433,11
REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	10,00	28/02/20	Linéaire	10 ans	10 804,75
AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	10,00	30/04/20	Linéaire	10 ans	2 596,00
CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMARAN	5,00	29/05/20	Linéaire	5 ans	10 930,00
TABLETTE GALAXY TAB S6	33,33	21/07/20	Linéaire	3 ans	899,75
CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	33,33	30/10/20	Linéaire	3 ans	2 128,00
MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	25,00	30/10/20	Linéaire	4 ans	2 500,99
CIRCET CAMERA OFF TOURISME	33,33	30/11/20	Linéaire	3 ans	1 237,00
BARRIERES OFF. TOURISME+QH MANEGE	20,00	08/12/20	Linéaire	5 ans	18 013,00
4 CANOTS SECU 12	20,00	14/12/20	Linéaire	5 ans	5 989,60
					<b>56 532,20</b>

- Des pontons flottants ont été remis en état sur la panne Grande jetée et une des passerelles d'accès a été changée pour un total de 12.237,86 euros ;
- L'aménagement de l'espace catamaran ainsi que la pose des mouillages nécessaires a été réalisé au printemps pour un montant total de 13.526,00 euros ;
- En complément des barrières installées en 2018, deux nouvelles barrières motorisées gérant les accès au niveau du carrousel et de l'office du tourisme ont été installées pour 18.013,00 euros ;
- Divers matériels servant à la télésurveillance ont été renouvelés pour un montant de 3.365,00 euros ;
- Les 3 canots des équipes d'amarrage ont été intégralement renouvelés et un quatrième canot équipé d'une motorisation électrique est venu compléter le dispositif, le tout pour un total de 8.490,59 euros.

▪ Immobilisations mises au rebut par la Sogeba au cours de l'exercice :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION	VNC	DATE DE SORTIE	SORTIE
CLIM CAP 2EME ETAGE	20,00	25/05/09	Linéaire	5 ans	6 044,40		31/12/2020	
CLIMATISATION SALLE REUNION	20,00	25/11/11	Linéaire	5 ans	3 246,65		31/12/2020	
CHAUFFE EAU 500L CAPITAINERIE	20,00	25/04/12	Linéaire	5 ans	4 570,00		31/12/2020	
MITIGEUR THERMOSTATIQUE CAPITAINERIE	20,00	25/04/12	Linéaire	5 ans	980,00		31/12/2020	
VOLLONO CLIM COMPTABILITE	20,00	20/04/15	Linéaire	5 ans	2 619,25		31/12/2020	
VOLLONO 2 CLIM ACCUEIL	20,00	20/04/15	Linéaire	5 ans	4 208,50		31/12/2020	
LICENCES MICROSOFT W7	33,33	01/12/15	Linéaire	3 ans	1 952,00		31/12/2020	
LICENCE MICROSOFT SERVEUR	33,33	01/12/15	Linéaire	3 ans	1 009,35		31/12/2020	
CLIMATISATION RDC VOLLONO	20,00	25/06/17	Linéaire	5 ans	1 412,25		31/12/2020	
PRODWARE LOGICIEL PAIE	33,33	23/10/18	Linéaire	3 ans	1 005,00		31/12/2020	
PRODWARE INSTALL SAGE 100 CLOUD PAIE	33,33	20/11/18	Linéaire	3 ans	1 372,50		31/12/2020	
POINTEUSE KELIO MASTER	20,00	09/04/03	Linéaire	5 ans	1 570,00		31/12/2020	
LOGICIEL KELIO PREMIUM	33,33	09/04/03	Linéaire	3 ans	668,75		31/12/2020	
LOGICIEL KELIO EXPERT	33,33	24/11/03	Linéaire	3 ans	1 290,00		31/12/2020	
COFFRE FORT 66 DF	10,00	09/03/87	Linéaire	10 ans	2 380,19		31/12/2020	
ARMOIRE ELECTRIQUE	25,00	31/05/89	Linéaire	4 ans	1 254,01		31/12/2020	
ESNAULT TRAVAUX ELECT CAPITAINARIE	10,00	30/03/09	Linéaire	10 ans	3 010,00		30/06/2020	
BARRE SIGNLETIQUE ACCUEIL CAPITAINE	20,00	23/05/11	Linéaire	5 ans	3 290,00		30/06/2020	
CNA LOISIRS 3 CANOTS SECU 12 ROUGE	20,00	21/11/12	Linéaire	5 ans	3 610,37		31/12/2020	
CLOISON BUREAU ETAGE	10,00	30/01/13	Linéaire	10 ans	2 900,00		30/06/2020	
MAJ LICENCE SAGE COMPTABILITE	33,33	31/03/13	Linéaire	3 ans	900,00		31/12/2020	
PORTE MR DUMONT BANDOL MENUISERIE	10,00	12/12/13	Linéaire	10 ans	1 548,00		30/06/2020	
EPRAM ENSEIGNE CAP LUMINEUSE	10,00	07/02/16	Linéaire	10 ans	2 700,00		30/06/2020	
LDLC ARMOIRE RESEAU	33,33	30/06/17	Linéaire	3 ans	469,00		30/06/2020	
SIEGE XO ACCOUD	10,00	08/02/06	Linéaire	10 ans	2 160,00		30/06/2020	
SIEGE XO	10,00	08/02/06	Linéaire	10 ans	312,00		30/06/2020	
SIEGE LUGE	10,00	08/02/06	Linéaire	10 ans	432,00		30/06/2020	
MOBILIER ACCUEIL	10,00	08/02/06	Linéaire	10 ans	13 396,00		30/06/2020	
MOBILIER SECR 1ER ETAGE	10,00	08/02/06	Linéaire	10 ans	1 844,50		30/06/2020	
BUREAU MAITRE PORT	10,00	25/01/06	Linéaire	10 ans	1 704,75		30/06/2020	
FAUTEUIL MAITRE PORT	10,00	25/01/06	Linéaire	10 ans	416,25		30/06/2020	
FAUTEUIL VISIT MP	10,00	25/01/06	Linéaire	10 ans	726,00		30/06/2020	
ARMOIRE BUR MP	10,00	25/01/06	Linéaire	10 ans	751,50		30/06/2020	
CONSOLE BUR MP	10,00	25/01/06	Linéaire	10 ans	1 077,75		30/06/2020	
RAMPE ESCALIER	10,00	27/05/92	Linéaire	10 ans	339,66		30/06/2020	
					<b>77 170,63</b>		-	

- 63.950,41 euros d'immobilisations liées à l'ancienne capitainerie et à son agencement ont été mises au rebut.
- 9.609,85 euros de licences informatiques obsolètes ou totalement amorties ont été mis au rebut
- Les 3 anciens canots immobilisés pour 3.610,37 euros et totalement amortis ont été mis au rebut.

#### II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2012, une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages remis par la Ville de Bandol dans le cadre de la convention de gestion concédée du port de plaisance faisait l'objet d'une dotation étalée sur la durée de vie des biens concernés.

Sur l'exercice 2013, la société s'est conformée à l'Instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public. De telle sorte que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

Le présent contrat de concession ayant été signé en date du 20 décembre 2016, les engagements de renouvellement étaient certains et connus à la date de clôture, la même méthode a donc été maintenue sur l'exercice 2020.

## II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise

Selon délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016, l'inventaire joint en annexe au contrat de gestion concédée a été actualisé.

L'essentiel de la répartition entre biens de retour et biens de reprise résulte des articles suivants :

### REMISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONTRAT

À l'expiration de la gestion concédée, le concessionnaire sera tenu de remettre gratuitement à la collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de la gestion concédée.

Les installations financées par le concessionnaire et faisant partie intégrante de la gestion concédée, seront remises à la collectivité moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité calculée à l'amiable ou à dire d'expert, en tenant compte notamment des conditions d'amortissement de ses biens. Cette indemnité sera payée dans le délai de trois mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

### REPRISE DES BIENS EN FIN DE CONTRAT

La Collectivité pourra reprendre, contre indemnités, les biens nécessaires à l'exploitation financés en tout ou partie par le concessionnaire et ne faisant pas partie intégrante de la gestion concédée.

Ces indemnités de reprise seront en fonction de l'amortissement technique, compte tenu des frais éventuels de remise en état.

Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

Au cours de l'exercice 2020, les investissements réalisés pour renouveler les biens de retour et de reprise se sont élevés à 6.080 euros, selon le détail ci-dessous :

DATE	Durée utilisation	Date de changement prévu	Fin Quasi régie	Renouvellement O/N	Période à provisionner jusqu'au changement	DESIGNATION	Fournisseur	Commentaires	Mouvement sur exercice	Nombre Fin exercice	coût du renouvellement
01/01/2004	20	01/01/24	31/12/28	O	4,01	BERS	INCONNU	9 X 800 MOTEUR	-5	4	2 240
05/03/2020	20	05/03/40	31/12/28	N	20,19	BERS	MECANOREM	5 X 448 MOTEUR	5	5	
01/06/2012	20	01/06/32	31/12/28	N	12,43	BERS	MECADIS	5 AV ET AR VOILIERS	-3	2	3 840
05/03/2020	20	05/03/40	31/12/28	N	20,19	BERS	MECANOREM	3 AV ET AR VOILIERS	3	3	

Au 31 décembre 2020, l'état de suivi des biens de retour est le suivant :

Date acquisition	Durée utilisation	Date de changement prévu	DESIGNATION	Val Fin exercice en Val apport	Val Fin exercice en Val Actualisée	Mouvement sur exercice	Nombre Fin exercice	Amortissement des biens de retour				Dotations au renouvellement des biens de retour			
								Dotations amort 2020	Dotations complémentaires	Reprises	Amort. pratiqués au 31/12/2020	Dotations prov 2020	Dotations complémentaires	Reprises	Prov. renouvellement pratiqués au 31/12/2020
30/09/2003	30	01/10/2033	BATEAU	9 842,00	31 800,00		1	328	-	-	5 576	-	-	-	-
22/11/2016	10	21/11/2026	MOTEUR	9 750,00	9 750,00		1	975	-	-	3 136	995	-	-	3 941
31/12/2003	10	31/12/2013	CHAINES MERES FILLES	158 300,00	177 296,00		3 100	-	-	-	158 300	-	-	-	177 296
01/04/2009	10	01/04/2019	CHAINES MERES FILLES	1 846,00	1 846,00		35	0	-	-	1 846	-	-	-	1 846
30/08/2019	10	30/08/2029	CHAINES MERES FILLES	2 317,00	2 317,00		31	232	-	-	465	-	-	-	-
13/07/2011	10	13/07/2021	ANODES	45 079,00	45 079,00		1	4 508	-	-	45 997	9 842	-	-	39 768
01/09/2011	10	01/09/2021	POMPES	18 988,00	18 988,00		1	1 899	-	-	17 879	4 140	-	-	16 561
10/01/2012	10	10/01/2022	POMPES	8 900,15	8 900,00		1	860	-	-	7 985	1 769	-	-	7 037
01/11/2018	20	31/10/2038	ORLUE MOBILE 11T ELECTRIQUE	146 846,00	146 846,00		1	7 342	-	-	15 909	-	-	-	-
01/11/2010	20	01/11/2030	ELEVATEUR A BATEAU	283 283,00	283 283,00		1	2 194	-	-	21 639	-	-	-	-
01/01/2004	20	01/01/2024	BERS	8 200,00	18 500,00		11	440	-	-	7 480	2 575	-	-	6 782
02/04/2019	20	02/04/2039	BERS	2 368,00	2 368,00		1	118	-	-	237	-	-	-	-
01/01/2004	20	01/01/2024	BERS	7 200,00	5 850,00	5	4	160	800	4 000	2 720	67	1 132	2 240	953
05/03/2020	20	05/03/2040	BERS	-	-	5	5	92	-	-	92	-	-	-	-
02/04/2019	20	02/04/2039	BERS	3 094,00	3 094,00		7	155	-	-	309	-	-	-	-
02/04/2019	20	02/04/2039	BERS	545,00	545,00		3	32	-	-	85	-	-	-	-
01/09/2012	20	01/09/2032	BERS	12 397,30	12 397,00	3	2	248	4 619	7 430	2 128	-	3 640	3 640	-
05/03/2020	20	05/03/2040	BERS	-	-	3	3	158	-	-	158	-	-	-	-
11/04/2017	20	10/04/2037	BERS	1 840,00	1 840,00		4	92	-	-	344	-	-	-	-
01/01/1977	20	01/01/1997	BORNES ELECTRIQUES	127 750,00	179 016,00		125	6 388	-	-	108 821	-	-	-	179 016
01/01/1986	20	01/01/2006	BORNES ELECTRIQUES	16 367,85	22 914,00		15	816	-	-	13 904	-	-	-	22 914
01/01/1992	20	01/01/2012	BORNES ELECTRIQUES	17 380,22	24 345,00		17	869	-	-	14 773	-	-	-	24 345
01/01/1998	20	01/01/2018	BORNES ELECTRIQUES	127 795,71	179 016,00		125	6 390	-	-	108 826	-	-	-	179 016
01/01/2001	20	01/01/2021	BORNES ELECTRIQUES	24 536,00	34 371,00		24	1 227	-	-	20 856	8 581	-	-	34 324
29/03/2013	20	29/03/2033	BORNES ELECTRIQUES	2 772,00	2 772,00		4	139	-	-	1 076	-	-	-	-
17/08/2017	20	16/08/2037	BORNES ELECTRIQUES	1 199,00	1 199,00		2	60	-	-	202	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				<b>1 019 279,23</b>	<b>1 192 429,00</b>		<b>3 613</b>	<b>35 754</b>	<b>5 419</b>	<b>11 438</b>	<b>557 496</b>	<b>28 060</b>	<b>4 972</b>	<b>6 080</b>	<b>695 825</b>

Par une convention conclue le 26 mai 2020 entre la Commune de Bandol et la Sogeba, le bateau de servitude faisant partie des biens de retour a été mis à la disposition à titre gracieux de la Police Municipale pour une durée de 4 ans.

Un nouveau bateau de servitude, plus adapté aux besoins fonctionnels du gestionnaire du port a été acquis par la Sogeba en mars 2021.

### II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans les comptes d'exploitation relatifs à l'exercice 2020.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent des comptes d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le Concessionnaire.

### III.- Données financières

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

### III.-1. Évolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2020 et 2019 pour la seule activité relative à la Concession de Service public.

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation 2020/2019
Ventes de marchandises	735 412	803 452	-8,5%
Production vendue Services	2 643 186	2 616 423	1,0%
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>3 378 598</b>	<b>3 419 875</b>	<b>-1,2%</b>
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	75 649	-	
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	57 028	49 833	14,4%
Autres produits de gestion courante	253	151	67,5%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 511 528</b>	<b>3 469 859</b>	<b>1,2%</b>
Achats	595 977	652 499	-8,7%
Services extérieurs	730 616	687 506	6,3%
Impôts & taxes	401 575	394 107	1,9%
Charges de personnel	1 123 053	1 027 594	9,3%
Autres charges de gestion courante	675 720	652 443	3,6%
Dotations aux amortissements et provisions	195 768	185 351	5,6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 722 709</b>	<b>3 599 500</b>	<b>3,4%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(211 180)</b>	<b>(129 640)</b>	<b>62,9%</b>
Produits financiers de participation	-	-	
Intérêts et produits assimilés	9 488	8 397	13,0%
Différences positives de change sur opérations financières	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Reprises sur provisions	-	-	
<b>Produits financiers</b>	<b>9 488</b>	<b>8 397</b>	<b>13,0%</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	
Intérêts et charges assimilés	-	-	
Différences négatives de change sur opérations financières	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>9 488</b>	<b>8 397</b>	<b>13,0%</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>(201 693)</b>	<b>(121 244)</b>	<b>66,4%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 166	29 800	
Produits de cessions d'actif	-	-	
Subventions investissement portées au résultat	-	-	
Autres produits exceptionnels	3 000	5 856	
Reprises de provisions	-	-	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4 166</b>	<b>35 656</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 093	12 211	
Valeurs comptables des actifs cédés	3 889	2 180	
Autres charges exceptionnelles	10 000	-	
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	-	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>34 982</b>	<b>14 391</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(30 816)</b>	<b>21 265</b>	
Résultat avant participation et impôt société	(232 509)	(99 979)	132,6%
Participation salariés	-	-	
Intégration fiscale	-	-	
Impôt sur les sociétés	-	-	
<b>Résultat net</b>	<b>(232 509)</b>	<b>(99 979)</b>	<b>132,6%</b>

Parmi les évolutions des postes du compte de résultat, il faut relever :

Sur le Chiffre d'affaires de l'exercice :

Il est constitué par les activités suivantes :

	2020	2019	Evol 2020/2019
- PORT	2.345.719 €	2.304.785 €	+1,8 %
- ZONE DE CARÉNAGE	297.467 €	311.637 €	-4,6 %
- CARBURANT	733.134 €	802.080 €	-8,6 %

- L'activité du port public est en hausse globale de 40.934,00 euros comparé à 2019.

Cette variation recouvre plusieurs phénomènes :

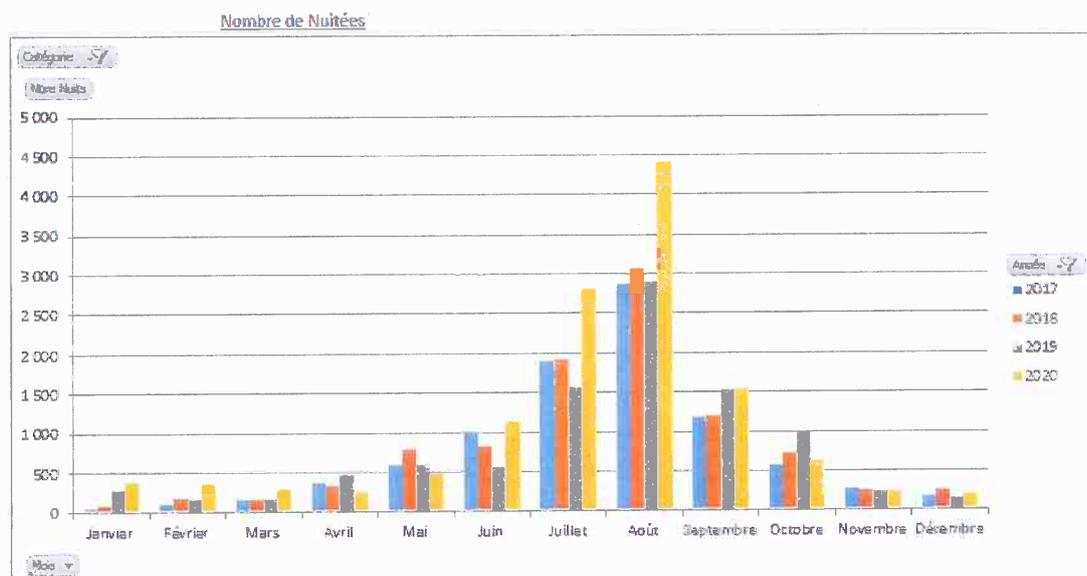
- o Les revenus des contrats annuels du port subissent une baisse de 46.621 euros par rapport à 2019.

La baisse est due à l'exonération de 80% de la redevance d'amarrage et de 100% de la redevance passagers accordée aux AOT professionnelles pour les entreprises ayant un CA de moins de 5 millions d'euros (délibération du conseil municipal du 25 septembre 2020). Cette exonération partielle bénéficie également aux titulaires d'amodiations professionnelles.

Contrats annuels	2020	2019	Variation
Plaisanciers	1 216 039	1 221 440	- 5 401
AOT Professionnelles	76 463	117 683	- 41 220
Total	1 292 502	1 339 123	- 46 621

Ces deux exonérations représentent un montant total de 203.299 euros sur l'exercice.

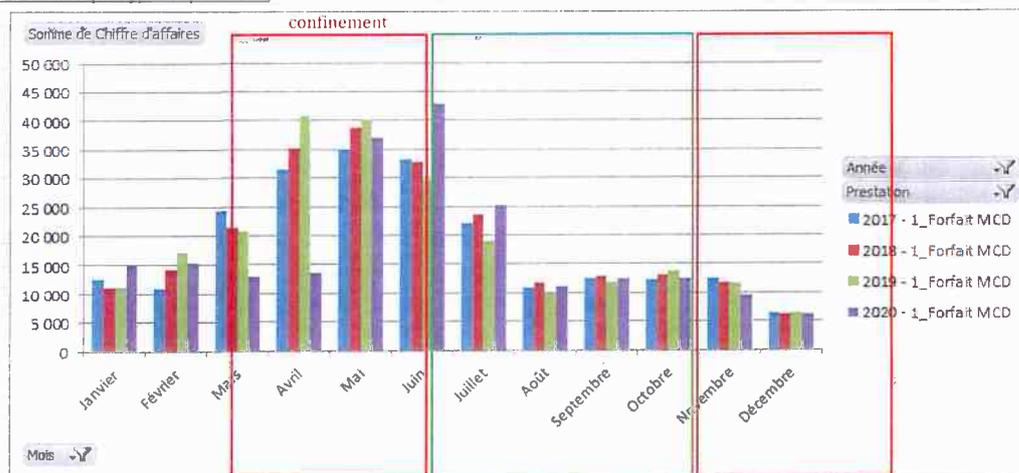
- o Les escales progressent fortement (+24%) reflétant les bonnes performances de la saison estivale qui a connu une très grande affluence (séjours à bord plus « sûrs », repli d'une clientèle qui avait prévu d'aller en vacances à l'étranger...)



- o Les contrats mensuels et saisonniers affichent une très forte progression (+101 K€ par rapport à 2019) en raison du retour des contrats hivernants en 2020 alors que les travaux des pannes A et B n'avaient pas permis de les accueillir en 2019.
- L'activité de la zone de carénage est en retrait de 14.170,00 euros par rapport à 2019.

L'activité de l'aire de carénage pâtit clairement de la période de confinement du printemps intervenue au démarrage de la haute saison d'activité et qui a réduit fortement le nombre de manœuvres.

Chiffre d'affaires par type de prestation

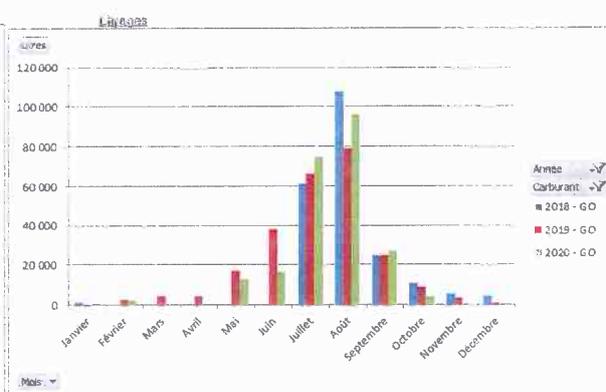
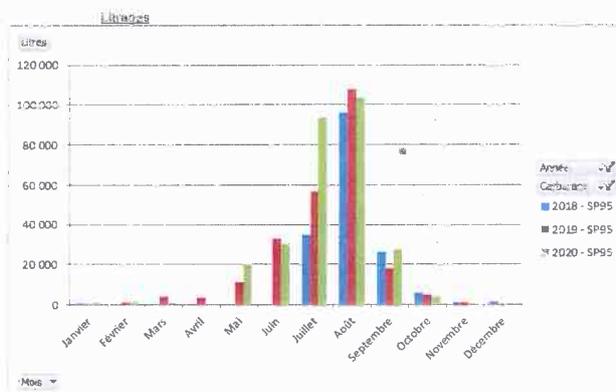


La mise en place d'un protocole sanitaire dès le 20 avril 2020 a permis une reprise précoce de l'activité des professionnels. Le redémarrage observé en mai, déjà très net, se poursuit ensuite sur un niveau d'activité inhabituellement soutenu en juin et en juillet.

- Le chiffre d'affaires de la station d'avitaillement (ventes de marchandises) a été fortement impacté par l'arrêt de toutes les activités de navigation pendant le confinement du printemps.

La distribution de carburant a également été totalement suspendue à partir du mois d'octobre pour permettre l'achèvement des travaux de mise en conformité entrepris dont la fin était conditionnée aux travaux de réhabilitation de la capitainerie.

La saison estivale soutenue permet de limiter la perte à une baisse globale de seulement 8,6%.



- Au total, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires est en léger retrait de -1,2% par rapport à 2019 dans un contexte sanitaire qui a fortement perturbé les activités du port.

#### Sur les autres produits d'exploitation :

- Les autres produits d'exploitation intègrent une subvention d'exploitation qui est la comptabilisation des dégrèvements de charges sociales accordés par l'Etat aux entreprises du secteur touristique à hauteur de 75.649 euros.
- Le montant de la reprise sur amortissements et provisions porte principalement sur une reprise de la provision sur de très anciennes créances douteuses qui ont été passées définitivement en perte sur l'exercice 2020.

#### Sur les charges d'exploitation :

- Les achats de marchandises (carburant) baissent logiquement avec le niveau des ventes ;
- Les achats de services extérieurs augmentent de 43.110 € par rapport à 2019.
  - o Les achats de matériaux et fournitures sont en augmentation de 30.935 euros reflétant parfaitement la montée en charge des interventions de réparation et de maintenance réalisées en interne par l'agent technique de la Sogeba (recruté en novembre 2019).
  - o Les frais d'études, de prestations externes et de sous-traitance sont en augmentation de 11.622 euros, induits par les nombreux chantiers en cours et marchés publics lancés.
  - o Les frais d'entretien et de réparations sont en baisse de 32.746 euros principalement suite à l'internalisation de très nombreuses opérations de maintenance (-10.990 euros) et à des frais de réparations des chaînes et pontons en baisse de -27.569 euros du fait d'une moindre sollicitation des matériels pendant le confinement. En revanche, le budget consacré à l'entretien des sanitaires a été augmenté de 5.887 euros pour assurer une parfaite application des protocoles sanitaires pour les usagers du port.
  - o Les honoraires sont en forte progression de +43.882 euros portés principalement par des consultations juridiques lancées au sujet des garanties d'usage, mais également par des frais engagés dans des contentieux liés aux attributions d'AOT professionnelles et dans un contentieux prudhommal. En contrepartie, les honoraires d'expertise comptable ont été revus à la baisse de -7.835 euros suite à l'internalisation d'une partie des missions notamment de contrôle de gestion.
  - o La Sogeba a également bénéficié de l'exonération de la redevance concernant le local qu'elle occupe sur l'aire de carénage accordée par la municipalité de Bandol, au même titre que les autres occupants de la zone.
- Les impôts et taxes sont en légère augmentation, mais demeurent sur des niveaux élevés (suite à la forte hausse enregistrée en 2017 sur la CFE et la taxe foncière).
- Les charges de personnel augmentent de 95.459 euros par rapport à 2019. Elles intègrent le solde de tout compte et l'indemnité de licenciement de 35.525 euros versée en janvier à une salariée licenciée suite à une déclaration d'inaptitude par la médecine du travail (licenciement qui fait l'objet d'un contentieux prudhommal) et la prise en charge de l'activité partielle pendant le confinement de mars-avril (environ 11.000 euros).  
Pour le reste, cette augmentation est l'effet en année pleine du recrutement du directeur administratif et financier et de l'agent technique recrutés en cours d'année 2019.
- Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel la redevance de quasi-régie versée par la Sogeba à la Ville de Bandol. Elle s'élève pour l'exercice 2020 à 633.644 euros contre 636.840 euros en 2019 (-0,5%) compte tenu de la variation de l'indice de référence servant au calcul du montant de cette redevance.

Les autres charges de gestion courante intègrent également 42.036 euros de créances anciennes non recouvrables passées définitivement en perte sur l'exercice (ces créances étaient provisionnées à hauteur de 33.537 euros).

- Les dotations aux amortissements et provisions varient quant à elles de + 10.237 € par rapport à 2019.

Ce poste est impacté par une provision d'un peu plus de 21.000 euros portant sur le litige prudhommal en cours évoqué plus haut.

Le résultat d'exploitation tout comme le résultat courant sont très dégradés par rapport à 2019 respectivement à -211.180 euros et -201.693 euros.

Il faut bien évidemment mettre ces résultats en rapport avec le montant des exonérations que la Sogeba et le conseil municipal ont décidé d'accorder aux professionnels du port (203.299 euros pour mémoire) afin de leur marquer un soutien net sur la période où ils ont été touchés sévèrement par la crise sanitaire Covid-19.

Pour le reste, les bons résultats de la saison estivale, le soutien économique de l'Etat apporté aux entreprises de la filière touristique ainsi qu'une maîtrise des frais de la Sogeba permettent un atterrissage meilleur que ne le laissait entrevoir le budget. Hors les exonérations accordées, le résultat de la quasi-régie est quasiment à l'équilibre.

Enfin, le résultat exceptionnel comporte :

- une dépense de 10.000 euros correspondant à une subvention versée par la Sogeba aux organisateurs du salon nautique de Bandol qui a réussi à se tenir en septembre 2020.
- la valeur du stock de carburant résiduel dans les cuves, détruit pour la réalisation des travaux (13.363 euros)
- 6.890 euros de sinistres pris en charge par la Sogeba

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2020. Il était également nul au 31/12/2019.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, l'exercice 2020 se solde par une perte de 232.509 euros contre une perte de 99.979 euros au titre du précédent exercice. Cette perte est imputable pour 87% aux mesures de soutien prises en faveur des professionnels du port.

### III.-2. Les conditions de révision des conditions financières

Les conditions de révision des conditions financières du contrat de gestion concédée sont prévues à son article 21 ci-après :

*"La rémunération du concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.*

*Ultérieurement, les tarifs pourront être modifiés dans les cas suivants :*

*1. Pour des motifs d'intérêt général par la Collectivité après avis du concessionnaire et du conseil portuaire,*

*2. au 1er janvier de chaque année, par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :*

$$R_n = R_0 (0,15 + 0,85 * ind(n) / ind(0))$$

*dans laquelle :*

*R<sub>n</sub> est la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n,  
R<sub>0</sub> est la valeur de chacun desdits tarifs dans la grille tarifaire à la signature de la convention,  
Ind (0) est la valeur au mois de mai de l'année n-1 de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié par Le Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans toute autre publication.*

*3. À la demande du Concessionnaire dans les cas suivants :*

*. si le montant des impôts et redevances à la charge du concessionnaire varie de façon significative*

*. si l'indice de référence est supprimé par l'INSEE.*

*Si, dans les trois mois à compter de la date de demande de révision présentée par l'une des parties, un accord n'est pas intervenu, il sera procédé à cette révision par une commission composée de trois membres dont l'un sera désigné par la Collectivité, l'autre par le Concessionnaire, le troisième par les deux premiers. Faute à ceux-ci de s'entendre dans un délai de quinze jours, la désignation du troisième membre sera faite par le Président du tribunal administratif de Toulon. Il en sera de même pour les membres qui n'auraient pas été désignés par les parties dans le même délai, à compter de l'expiration de la période de trois mois ci-dessus.*

*D'une manière générale, aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire ne pourra intervenir sans accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la Collectivité. Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule de révision ou des modalités de révision des tarifs, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaire. En aucun cas, il ne pourra y avoir carence.*

L'exercice 2020 étant le quatrième exercice de la convention de quasi-régie, le Concessionnaire n'a pas eu à mettre en évidence la réalisation de l'une quelconque des hypothèses de révision des conditions financières du contrat à l'exception de l'évolution naturelle des conditions économiques représentée par la formule prévue au contrat.

Pour la sixième année consécutive, le concessionnaire et la collectivité ont convenu de ne pas appliquer la formule de révision rappelée ci-dessus et de maintenir les tarifs inchangés au niveau validé en 2015.

Toutefois, sur proposition du concessionnaire, la collectivité a validé la création :

- pour les plaisanciers, d'un tarif spécifique pour les bateaux de plus de 80 m<sup>2</sup> pour tenir compte des consommations d'énergie plus importantes de ce type d'unités et des infrastructures d'amarrage spécifiques à mettre en œuvre ;
- pour les professionnels, d'un tarif pour les professionnels dont l'activité ne relève pas de la catégorie des navires de commerce et d'un tarif spécifique, comportant en plus une redevance par passager, pour les professionnels dont l'activité relève des navires de commerce (transports de passagers).

Pour rappel concernant les deux tarifs professionnels évoqués ci-dessus, les tarifs municipaux sont des tarifs « planchers ».

Dans le cadre des appels à candidatures lancés par le Sogeba, les candidats ont pu formuler des offres de tarifs supérieurs à ce niveau et valables pour la durée de l'AOT. Si au cours de la durée de l'AOT, la redevance minimale municipale venait à dépasser le montant de l'offre exprimée par le candidat, la redevance facturée pour la période restant à courir de l'AOT serait la redevance minimale municipale.

Le tarif municipal s'applique de fait aux bénéficiaires d'une AOT obtenue en l'absence de procédure d'appel à candidatures (bénéficiaire d'une des mesures d'exception prévues).

Les grilles de tarifs 2019 et 2020 sont fournies en annexes.

#### **IV.- Données techniques**

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

##### **IV.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages**

###### 1/ Chantier de la capitainerie

La capitainerie a été déménagée le 9 décembre 2019 pour rejoindre des installations temporaires situées sur le parking des artisans (à l'entrée de la zone de carénage) en prévision du démarrage des travaux du chantier de réhabilitation et d'extension de la capitainerie.

Ce chantier devait durer jusqu'au début de l'été 2020. Compte tenu de la crise sanitaire intervenue et des divers retards rencontrés lors de la réalisation des travaux, ce chantier s'est poursuivi jusqu'au printemps 2021.

Les installations provisoires sont donc restées opérationnelles pendant toute la durée du chantier jusqu'à la réinstallation des équipes dans la nouvelle capitainerie le 9 avril 2021. Le chantier, bien qu'ayant été réceptionné par la commune, n'est pas totalement terminé et des opérations de levée de réserves sont toujours en cours.

Le parking des artisans de la zone de carénage est resté condamné pendant la durée des travaux et a été rendu à sa fonction de parking suite au retrait des installations provisoires qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2021.

###### 2/ Travaux de confortement du quai embarcadère de Bendor

La commune a engagé des travaux visant au confortement de la partie du quai d'honneur qui sert d'embarcadère aux navettes desservant l'île de Bendor.

Les travaux ont débuté le 17 février 2020 pour une durée de 3 semaines.

Les affouillements relevés ont été réparés, le quai a été consolidé et le couronnement a été refait sur une trentaine de mètres.

###### 3/ Travaux de modernisation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station d'avitaillement

Les travaux de modernisation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station d'avitaillement ont débuté le 13 février 2020.

L'aire de dépotage a intégralement été revue pour être conforme en matière de récupération des égouttures. Elle est équipée d'un séparateur d'hydrocarbures neuf, de pompes immergées neuves. L'ensemble des réseaux électriques et des canalisations a été remis à niveau.

Le matériel situé en tête de cuves a été remplacé par du matériel tout inox 316L. C'est ce matériel qui aurait dû être installé lors de la création de la station il y a près de 15 ans et qui est à l'origine de tous les problèmes qu'elle a connus.

Initialement prévus pour se dérouler en une seule phase, les travaux ont dû être interrompus puis repris dans le courant de l'année, notamment pour permettre à la station d'avitaillement de fonctionner au moment de la levée du confinement en mai 2020.

Les travaux de raccordement à la nouvelle capitainerie de tous les systèmes de suivi et d'alarme étant, bien évidemment, dépendants de l'avancement du chantier de la capitainerie, la station d'avitaillement a été remise en service le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Elle ne délivre plus de carburant détaxé, mais permet de servir en carburant sans-plomb et diesel sur plus de distributeurs. Les capacités de stockage atteignent maintenant 60.000 litres pour chaque type de carburant.

#### 4/ Travaux de confortement du quai ouest (quai du stade)

Malgré quelques retards liés à la crise sanitaire, les travaux de confortement du quai du stade ont finalement débuté le 7 décembre 2020.

Un rideau de palplanches en acier, de 15 mètres de profondeur, a été installé sur toute la longueur du quai (du quai Bonaparte à la digue). La poutre de couronnement en béton a ensuite été coulée sur toute la longueur et le quai a fait l'objet d'un remblaiement.

Menés par la Ville, ces travaux visant à renforcer le quai et à le surélever de 50 centimètres, se sont achevés en avril 2021 après que l'ensemble du revêtement ait été renouvelé.

À cette occasion, les trois bornes portuaires installées sur le quai ont été changées par la Sogeba, avec un modèle identique à celles qui ont été installées au printemps 2021 sur la partie est du port notamment.

Les pannes A et B reconstruites en 2019 intégraient déjà cette nouvelle configuration du quai. Les premiers modules des pannes C et D ont quant à eux été revus et donneront lieu à une remise à plat du plan de mouillage par les équipes de la capitainerie dès la livraison du chantier.

#### 5/ Rénovation du local d'accueil de l'aire de carénage

Profitant de la fermeture de l'accueil au public pendant le confinement du printemps 2020, les équipes de la Sogeba ont procédé à la rénovation du local d'accueil de l'aire de carénage.

Une partie du mobilier d'accueil démonté de l'ancienne capitainerie a été adapté et réinstallé pour équiper l'accueil de l'aire de carénage. Les peintures ont également été refaites.

### **IV.-2. Évolution des indicateurs d'activité**

Pour les indicateurs détaillés par rubriques de la grille tarifaire, et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...), il convient de se reporter à l'annexe 4 ci-après.

### **IV.-3. Incidents majeurs**

Pour les incidents majeurs, ils sont détaillés en Annexe 1.

Sur le plan d'eau, aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2020.

L'accès aux quais et aux pontons a été interdit par arrêté municipal du 20 mars 2020 au 11 mai 2020.

Compte tenu des mesures gouvernementales de restriction prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les accueils de la capitainerie et de l'aire de carénage ont été fermés au public du 17 mars 2020 au 13 mai 2020 puis de nouveau du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020.

Le chantier de confortement de l'embarcadère de Bendor a été conduit à une période où l'activité était encore réduite et où l'absence de certains navires du quai d'honneur a permis de dispatcher le trafic pendant l'exécution des travaux.

Les travaux de confortement du quai ouest ont débuté en décembre 2020 et ont occasionné le déplacement d'une soixantaine de bateaux, tous repositionnés le temps du chantier, sur des postes conservés par la capitainerie à cet effet. Le temps du déroulement du chantier, des modules flottants ont été mis en place pour permettre aux plaisanciers restés amarrés aux pannes A, B, C, D et Grande Jetée de rejoindre leurs embarcations en toute sécurité. La continuité de la distribution de l'eau et de l'électricité sur ces pontons a été préservée autant que possible.

L'aire de carénage a également suspendu son fonctionnement à l'occasion de la mise en œuvre du confinement par le gouvernement français le 17 mars 2020. La mise en place par les équipes de la Sogeba d'un protocole sanitaire approprié a permis une reprise partielle d'activité seulement pour les professionnels du nautisme dès le 20 avril 2020.

Enfin, la distribution de carburant a été suspendue à compter du 28 octobre 2020 pour permettre la réalisation de la dernière tranche des travaux de modernisation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station. Elle a repris après le raccordement de tous les systèmes dans la nouvelle capitainerie le 2 avril 2021.

La station d'avitaillement ne sert plus de carburant détaxé. La cuve de 2 x 20.000 litres qui y était consacré a été convertie pour stocker et distribuer les carburants taxés classiques (sans-plomb et gasoil).

Au niveau administratif, le premier confinement étant intervenu pendant la période de renouvellement des inscriptions sur la liste d'attente, la Sogeba a décidé de proroger exceptionnellement la période de renouvellement jusqu'au 31 mai 2020 pour tenir compte des contraintes sanitaires en vigueur à ce moment-là et en particulier celles qui perturbaient le fonctionnement normal des services postaux.

#### **IV.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations**

La liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisés pendant l'exercice et à prévoir pour les exercices à venir (quantitatif, qualitatif, et montants) figurent également à l'annexe 2.

### **V.- Qualité du service**

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

#### **V.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers**

Depuis 2018, la Sogeba a déployé plusieurs outils visant à améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Ces outils numériques ont tous continué à fonctionner pendant la crise sanitaire en 2020 et ont permis d'assurer la permanence du lien avec les usagers pendant les phases de confinement.

### 1/ Informatisation de la liste d'attente

Mise en place en 2019, la liste d'attente informatisée des plaisanciers a fonctionné en 2020. Ce système autorise une traçabilité parfaite des inscriptions et renouvellements.

Compte tenu des restrictions de déplacement et des perturbations qu'a rencontrées le service postal à ce moment-là de l'année 2020, la Sogeba a décidé de repousser la date limite de renouvellement, habituellement fixée au 31 mars de chaque année.

Cette information a été communiquée sur le site du port et par mail à toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente et non encore renouvelées le 19 mars 2020.

Cette communication invitait par ailleurs les personnes concernées à utiliser les moyens dématérialisés disponibles en ligne pour effectuer cette formalité.

Au moment du déconfinement, la nouvelle date de clôture des renouvellements a été fixée au 31 mai 2020 et annoncée aux personnes concernées par un mail qui leur a été adressé le 11 mai 2020 et par une publication sur le site internet du port en date du 12 mai 2020.

Un seul dossier a été porté à la connaissance de la commission d'attribution des autorisations d'amarrage, en charge de s'assurer de la bonne tenue des listes d'attente, pour un renouvellement effectué postérieurement à la date dérogatoire du 31 mai 2020.

### 2/ Mise en œuvre de la procédure d'appel à candidatures pour l'attribution des AOT professionnelles

La Sogeba s'est mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562 portant notamment sur l'occupation du domaine public en vue d'y exercer une activité économique.

Après une phase de préparation et d'information des professionnels du port menée dans le courant de l'été 2019, la Sogeba a identifié les professionnels et les autorisations d'amarrage qui pouvaient bénéficier des mesures d'exception prévues par l'ordonnance et pour lesquels la procédure d'appel à candidatures n'était pas nécessaire. Cela a concerné 42 contrats répartis.

13 autres contrats ont fait l'objet d'appels à candidatures lancés à l'automne 2019.

Au total 55 AOT professionnelles ont été délivrées dont 13 après une procédure de sélection préalable. Sauf cas spécifiques, les AOT ainsi délivrées l'ont été pour la durée maximale autorisée par le code des transports, soit 5 ans.

### 3/ Mise en œuvre d'une application mobile dédiée à la gestion portuaire

La période du premier confinement a été mise à profit par les équipes de la capitainerie pour avancer de manière importante en matière de port connecté.

En partenariat avec la société Alizée Soft, leader français des logiciels de gestion portuaire et éditeur du logiciel utilisé par la capitainerie pour la gestion du plan d'eau, le port de Bandol a servi de site pilote pour le développement d'une application mobile à destination des gestionnaires de ports.

Grâce à cette application, les agents portuaires embarquent lors de leurs rondes de surveillance du plan d'eau une base de données complète et actualisée des plaisanciers du port. Historiquement fait sur un support papier volumineux, le pointage quotidien du plan d'eau se fait maintenant avec cet outil numérique simplifié. La synchronisation en 4G ou wifi est immédiate et la capitainerie dispose du résultat de la mise à jour en temps réel.

Le gain de temps et la réactivité sont ainsi nettement améliorés : les places disponibles sont relevées et affichées en capitainerie en temps réel et les dysfonctionnements sur le plan d'eau peuvent être immédiatement signalés aux plaisanciers concernés par appel téléphonique ou par l'envoi de message SMS ou email avec si nécessaire une photographie d'illustration.

#### 4/ Audit de la Sogeba par la Chambre régionale des Comptes

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, les magistrats de la Chambre régionale des Comptes ont procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Sogeba et du port de Bandol sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Les observations provisoires ont été communiquées à la Sogeba le 13 novembre 2019 qui avait communiqué ses réponses aux observations le 13 janvier 2020.

Le rapport définitif a finalement été remis par la Chambre régionale des Comptes le 30 septembre 2020 et a fait l'objet de réponses de la part de la Sogeba ainsi que de la Ville de Bandol qui sont publiées conjointement au rapport.

Ce rapport d'audit a été présenté devant le conseil municipal de la ville de Bandol en séance le 6 novembre 2020 et est publié depuis sur la page « transparence » du site internet du port.

La Chambre Régionale des Comptes a émis à cette occasion 6 recommandations qui étaient pour partie déjà mises en œuvre au moment de la publication du rapport.

### **V.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol**

#### 1/ Salon Bandol Nautik

L'année 2019 avait été marquée par la première édition du salon nautique Bandol Nautik organisé les 3, 4, 5 et 6 octobre 2019 par les Kiwanis.

Alors que l'année 2020 a vu l'annulation de la plupart des événements et salons nautiques français et européens, la deuxième édition du salon Bandol Nautik a pu se tenir du 24 au 27 septembre 2020 sur le port de Bandol, toujours organisée par le club Kiwanis Bandol Sanary sud Ste Baume.

4 jours de salon à destination des professionnels et particuliers de la plaisance avec cette année comme membre d'honneur la navigatrice Isabelle Autissier, et la présence de nombreuses marques de la plaisance qui ont exposé de nombreux bateaux neufs et d'occasion récente.

Au total, pour cette deuxième édition : 30 exposants, 50 bateaux à flot, 4000 m<sup>2</sup> occupés sur le port et dans l'eau sur 4 jours.

Partenaire incontournable des organisateurs, la Sogeba a mis en place un partenariat avec le club Kiwanis autour d'une convention d'objectifs visant à encadrer sa participation, notamment financière qui s'est élevée à 10.000 euros pour l'année 2020.

Le salon Bandol Nautik et l'association Kiwanis ont une vocation caritative puisque les bénéfices du salon sont intégralement reversés à diverses associations, parmi lesquelles la SNSM de Bandol, la pouponnière de Bandol, la Maison Bleue et l'Etoile Bandolaise.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2021 pour la troisième édition du salon.

## 2/ Accueil de journées d'expositions privées

Le calendrier bouleversé des salons nautiques 2020 avec de nombreuses dates françaises et européennes finalement annulées a conduit les chantiers à revoir leurs stratégies pour assurer la visibilité de leurs gammes.

Aussi, c'est vers le port de Bandol que les chantiers Fountaine-Pajot et Dufour se sont tournés pour organiser la première de leurs expositions privées destinées à pallier l'annulation des salons nautiques comme celui de Cannes ou de La Rochelle.

Dès l'annonce de l'annulation de l'évènement cannois, les équipes de Fountaine-pajot/Dufour et les équipes de la Sogeba ont travaillé main dans la main pour monter en quelques semaines l'organisation d'un salon privé. Avec le soutien des services municipaux, ces journées de présentation privées ont pu se tenir sur le quai d'honneur du port du 10 au 13 septembre 2020.

The screenshot shows the Fountaine Pajot website interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: ACCUEIL, NOS ATOUTS, CATAMARANS À VOILE, MARINA VIRTUELLE, ACTUALITES & PRESSE, SALONS EVENEMENTS PRIVES, CONCESSIONNAIRES, YACHT CLUB, and GROUPE FOUNTAINE PAJOT. The main content area is titled 'DEMO DAYS - BANDOL FRANCE' and includes the following text:

**DETAILS DE L'ÉVÈNEMENT**

- Début: 10 septembre 2020
- Fin: 13 septembre 2020

**DESCRIPTION**

Fountaine Pajot Sailing Catamarans vous propose des visites privées à Bandol (France), du 10 au 13 septembre 2020.

Venez visiter et tester les catamarans à voile suivant : [Isla 40](#) - [Astrée 42](#) - [Samana 59](#)

L'équipe Fountaine Pajot vous accueillera tout en suivant strictement les mesures et protocoles sanitaires.

Les visites ne seront autorisées que sur rendez-vous.

Pour réserver votre visite, veuillez cliquer sur le lien suivant et préciser dans la section « commentaire » : « Je souhaite participer à l'évènement de Bandol » : [\[L\]](#)

On the right side of the screenshot, there is a satellite map of Bandol, France, with various locations marked: La plage des Esgraves, Bandol, Plage du Casino, Plage du Litté, Port de Bandol, Skala Usherell, Argenta, Les Girades, and BEAUCOURT.

Ces journées privées ont été l'occasion d'accueillir sur le quai d'honneur 4 catamarans Fountaine Pajot de 12 à 18m (dont 2 modèles en premières mondiales) ainsi que 4 monocoques Dufour Yachts de 10 à 16 m à la panne E.



Article publié le 31/09/2020

Par Emmanuel van Deth

CONTACTEZ LA RÉDACTION



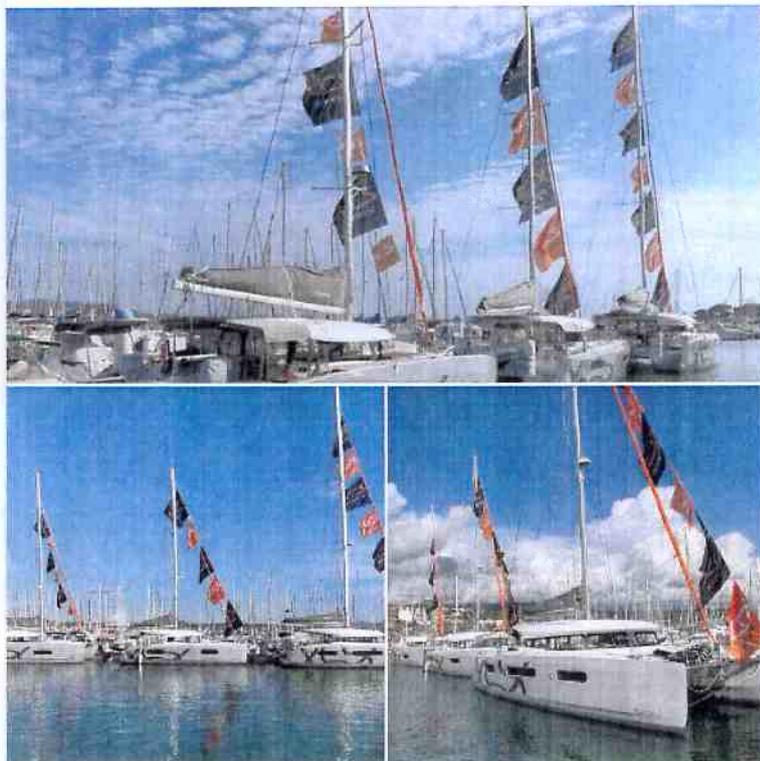
Le constructeur basé près de La Rochelle comptait présenter trois nouveautés à Cannes : l'Isla 40, le Samana 59 et le Power 67. **Les deux premiers seront présentés au public – sur rendez-vous – à Bandol (France) du 10 au 13 septembre.** L'Isla 40 sera ensuite visible du 24 au 27 septembre à La Spezia (Italie) puis à La Rochelle (France) du 1er au 4 octobre et à Gènes (Italie) – si le salon est maintenu – du 1er au 6 octobre. A Annapolis (USA), un Private Show devrait également être organisé – dates à confirmer. Quant au premier Power 67, livré cet été en Grèce, il pourrait être exposé à l'Athens International Boat Show du 28 octobre au 1er novembre prochains.

Bandol est ainsi devenue la première date d'une série européenne d'expositions privées et pourrait s'inscrire dans une logique de partenariat à moyen et long terme pour ce type d'évènement.

Cette première édition a permis de nouer un contact qui pourrait aboutir à un nouveau rendez-vous en 2021 si l'évolution des contraintes sanitaires du pays le permet.

Le chantier Excess Catamarans a ensuite pris le relai pour trois jours d'expositions privées avant le démarrage du salon Bandol Nautik.

Excess Tour en escale à Bandol



Le port de Bandol s'inscrit dans une logique de développement de son activité événementielle autour d'évènements qualitatifs destinés aux plaisanciers et aux professionnels du nautisme.

Cette activité est un des axes de développement que poursuivra à l'avenir le port de Bandol aidé en cela par les futurs aménagements qui seront mis en œuvre dans le cadre des travaux à venir à compter de 2022.

## V.-2. Mesures qualitatives

Les données sur la qualité du service comprennent :

- Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations :

Compte tenu de l'installation de la capitainerie dans des baraquements provisoires et des restrictions d'accès au public liées à la crise sanitaire covid-19, le cahier de réclamations n'a pas été accessible aux plaisanciers.

Année	Nombre de réclamations
2020	NS
2019	3
2018	6
2017	4
2016	5
2015	6
2014	9
2013	5
2012	18

Ces réclamations sont déposées essentiellement l'été et concernent l'état des sanitaires.

- Le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement continue de croître régulièrement

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2020	625
2019	605
2018	507
2017	517
2016	531
2015	535
2014	463
2013	512
2012	460

- Les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- Le nombre de créances irrécouvrables à plus de trois mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec des usagers,

Il est rendu compte en annexe de l'ensemble de ces éléments et notamment en annexe 4 ci-dessous.

S'agissant particulièrement des contentieux en cours avec des usagers, la Sogeba a eu à connaître sur l'année 2020 des contentieux de trois ordres :

- des contentieux en référé occasionnés par la mise en place des nouvelles AOT professionnelles
- par une requête en référé introduite le 19 décembre 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif la suspension de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offres de la Sogeba. Une ordonnance de rejet a été rendue le 6 mars 2020 en faveur de la Sogeba.
- par une requête en référé introduite le 10 février 2020, la Sogeba demandait au tribunal administratif de prononcer l'expulsion d'un professionnel s'étant maintenu sur un poste d'amarrage malgré l'arrivée à son terme de son AOT. Ledit professionnel avait déposé une candidature dans le cadre des appels à candidatures, mais celle-ci n'avait pas été retenue en tant qu'attributaire. Une ordonnance d'expulsion a été rendue le 6 mars 2020 en faveur de la Sogeba et le professionnel a libéré le poste d'amarrage indûment occupé.
- par une requête en référé introduite le 20 mars 2020, la Sogeba demandait au tribunal administratif de prononcer l'expulsion d'un professionnel s'étant maintenu sur deux postes d'amarrage malgré l'arrivée à son terme de son AOT. Ledit professionnel n'avait pas participé aux appels à candidatures pour l'attribution des nouvelles AOT. Une ordonnance d'expulsion a été rendue le 20 avril 2020 en faveur de la Sogeba et exécutée. Le professionnel a libéré les deux postes d'amarrage indûment occupés.
- par une requête en référé introduite le 27 avril 2020, la Sogeba demandait au tribunal administratif de prononcer l'expulsion d'un professionnel s'étant maintenu sur un poste d'amarrage malgré l'arrivée à son terme de son AOT. Ledit professionnel n'avait pas participé aux appels à candidatures pour l'attribution des nouvelles AOT. Une ordonnance d'expulsion a été rendue le 5 juin 2020 en faveur de la Sogeba et exécutée. Le professionnel a libéré les deux postes d'amarrage indûment occupés.
- par une requête en référé introduite le 15 mai 2020, un professionnel bénéficiaire d'une AOT professionnelle se terminant le 31 décembre 2019 demandait au tribunal administratif l'annulation de la décision de la Sogeba de non renouvellement de son AOT et l'annulation de la demande concomitante qui lui était faite de libérer le poste d'amarrage qu'il occupait. Une ordonnance de rejet a été rendue le 9 juin 2020 en faveur de la Sogeba.
- des recours de plein contentieux occasionnés par la mise en place des nouvelles AOT professionnelles
- par un recours de plein contentieux introduit le 18 février 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif l'annulation de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offre de la Sogeba. Les parties ont produit les mémoires en défense et en réplique. Ce contentieux n'a pas encore été audiéncé par le tribunal administratif.
- par un recours de plein contentieux introduit le 26 janvier 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif l'annulation de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offre de la Sogeba. Une ordonnance de rejet pour cause d'irrecevabilité a été rendue le 8 avril 2021 en faveur de la Sogeba.

- par un recours de plein contentieux introduit le 5 février 2020, un professionnel demandait au tribunal administratif l'annulation de la décision de non-renouvellement de l'AOT dont il bénéficiait pour deux postes d'amarrage. Une ordonnance de rejet pour cause d'irrecevabilité a été rendue le 24 avril 2020.
- par un recours de plein contentieux introduit le 10 février 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif l'annulation de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offre de la Sogeba. Les parties ont produit les mémoires en défense et en réplique. **Ce contentieux n'a pas encore été audiéncé par le tribunal administratif.**
  - o des contentieux avec des usagers du port liés à la gestion du port public
- par un recours en référé introduit le 20 février 2020, un usager du port public demandait au tribunal administratif la suspension de la décision de résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage qui lui avait été signifiée par la Sogeba. Par une ordonnance rendue le 9 mars 2020, le tribunal administratif a ordonné la suspension de la décision de résiliation et la reprise temporaire des relations contractuelles.
- Par un recours de plein contentieux introduit également le 20 février 2020, le même usager du port public demande au tribunal administratif de prononcer l'annulation de la décision de résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage et la reprise des relations contractuelles. Les parties ont produit les mémoires en défense et en réplique. **Ce contentieux n'a pas encore été audiéncé par le tribunal administratif.**
- par une requête en référé introduite le 12 novembre 2020, la Sogeba demandait au tribunal administratif de prononcer l'expulsion d'un plaisancier s'étant maintenu sur un poste d'amarrage malgré la résiliation de son autorisation d'amarrage intervenue préalablement pour cause de redevance d'amarrage impayée. Une ordonnance d'expulsion a été rendue le 16 décembre 2020 en faveur de la Sogeba et exécutée. Le plaisancier a libéré le poste d'amarrage indûment occupé et liquidé l'intégralité de sa dette auprès de la Sogeba.

## VI.- Conclusion

Le niveau de chiffre d'affaires global de la quasi-régie en 2020 est en léger retrait (-1,2%) par rapport à 2019 suite aux décisions fortes prises par la collectivité et par la Sogeba pour soutenir économiquement les professionnels du port durement touchés par les effets de la crise sanitaire.

Si les niveaux d'activité de l'aire de carénage (-4,6%) et de la distribution de carburant (-8,6%) sont particulièrement impactés par les effets des confinements sanitaires de 2020, l'activité du port public et du port amodié tire son épingle du jeu (+1,8%) avec une saison estivale à un niveau historiquement élevé.

Le résultat net de l'activité du port public et du port amodié est en perte à -130.089 euros. La bonne tenue de l'activité estivale et le retour des contrats hivernants (absents en 2019 pour cause des travaux des pannes A et B) amortissent légèrement l'impact des exonérations de redevance accordées à hauteur de plus de 203.000 euros aux professionnels du port.

L'activité de l'aire de carénage est en perte nette de -148.687 euros à comparer au résultat 2019 négatif de -123.216 euros. La crise sanitaire aura coupé net le lancement de la saison de carénage qui s'annonçait pourtant très prometteuse. L'activité soutenue de l'été n'aura pas suffi à récupérer les pertes du printemps.

L'activité de distribution de carburant termine l'année 2020 sur un bénéfice de 46.266 euros (contre 57.256 euros en 2019).

Le port de Bandol n'aura donc pas été épargné par les effets économiques de la crise sanitaire qui a touché tout le pays en 2020 même si l'attractivité de la ville aura permis de générer une activité estivale bienvenue pour permettre d'amortir les effets des décisions fortes d'exonération prises pour soutenir les professionnels du port dans cette période compliquée.

L'année 2020 n'aura pour autant pas été une année perdue. De nombreux dossiers et chantiers ont avancé et devraient se concrétiser pour les plaisanciers et l'ensemble des usagers du port en 2021.

La Sogeba a lancé deux procédures de consultations d'entreprises en 2020 pour des projets sur lesquels les équipes ont fait un travail préparatoire important.

Une première concerne le renouvellement des bornes portuaires de la partie est du port, du quai prudhomme et du quai d'accueil de la capitainerie. Il s'agit d'un investissement de plus de 220.000 euros qui permettra de remplacer 250 bornes vétustes par 120 bornes de dernière génération, et de remettre à niveau les réseaux de distribution d'eau et d'électricité.

Une deuxième concerne la création de la déchetterie et d'un garage pour les matériels de levage de l'aire de carénage. Le chantier d'un montant de 140.000 euros devrait démarrer courant juillet 2021 et se terminer en septembre. Le permis de construire est d'ores et déjà validé. La création de cette déchetterie avait été relevée comme condition pour l'obtention du label « Ports Propres ».

Des dossiers de moindres importances financières aboutiront également en 2021, comme le remplacement des échelles de sécurité du port ou l'acquisition d'un nouveau bateau de servitude destiné aux conditions plus difficiles.

En complément des nombreux investissements portés par la municipalité sur le port (réhabilitation de la capitainerie, confortement du quai du stade), la Sogeba a élaboré à son niveau un programme d'investissements consistant, permettant le renouvellement et la modernisation d'un grand nombre d'équipements essentiels pour le bon fonctionnement des différents services du port et la fourniture d'une prestation de qualité aux usagers.

C'est l'aboutissement d'un profond travail technique de diagnostic des équipements, de calibrage des besoins et d'une phase administrative liée aux marchés publics menés à bien par les équipes de la Sogeba depuis 3 ans.

## VII.- Annexes

### VII.-1. Annexe 1 : principaux incidents survenus et actions correctives

Sur le plan d'eau, aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2020.

Le quai de l'embarcadère de Bendor laissait apparaître des désordres structurels qui ont fait l'objet d'un diagnostic réalisé en fin d'année 2018 suite à des inspections sous-marines menées par le bureau ECTM mandaté à cet effet par la commune.

Le chantier de confortement de l'embarcadère de Bendor a démarré le 17 février 2020 à une période où l'activité était encore réduite et où l'absence de certains navires du quai d'honneur a permis de dispatcher le trafic pendant l'exécution des travaux.

Le quai ouest montrait également des signes d'affaissements importants. Initialement prévu au printemps 2020, le chantier a dû être retardé et a finalement démarré le 7 décembre 2020.

Pendant la réalisation des travaux les premiers modules des pannes A, B, C, D et Grande Jetée ont été retirés et les bateaux qui y étaient amarrés ont tous été relocalisés sur des postes gardés disponibles à cet effet par la capitainerie.

Un accès provisoire aux pannes a été mis en œuvre avec des structures flottantes et la continuité de la distribution de l'eau et de l'électricité sur les pannes a été préservée autant que possible.

Enfin, les travaux de modernisation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station d'avitaillement qui avait démarré en mars 2020 ont dû être suspendus à la mise en place du confinement. Ils ont pu ensuite reprendre progressivement en fonction des possibilités d'intervention sur l'aire de carénage.

La distribution de carburant a été assurée pendant tout le déroulement des premières phases des travaux. Elle a finalement été complètement suspendue à compter du 28 octobre 2020 pour permettre la réalisation de la dernière tranche de travaux et notamment la vidange des cuves, le changement des réseaux et le raccordement des systèmes de gestion et de contrôle à la nouvelle capitainerie.

La distribution sera de nouveau opérationnelle après le raccordement de tous les systèmes dans la nouvelle capitainerie le 2 avril 2021. La station d'avitaillement ne servira plus de carburant détaxé. La cuve de 2 x 20.000 litres qui y était consacré a été convertie pour stocker et distribuer les carburants taxés classiques (sans-plomb et gasoil).

## VII.-2. Annexe 2 : Liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations

### 1/ Dépenses d'entretien et de maintenance

Sur l'Exercice 2020, la SOGEBEA a consacré :

- 43.369 euros HT à des travaux sous-marins, essentiellement des travaux correctifs combinant des interventions légères (déplacements de chaînes, réglages, fixations d'organeaux HS et inspections), des changements complets de lignes de mouillage et des interventions plus lourdes sur corps morts ou chaînes mères
- 1.874 euros HT pour la rénovation du local d'accueil de l'aire de carénage
- 7.770 euros HT pour l'entretien et la maintenance de l'élévateur à bateaux Travelift (changement des 4 pneus, des câbles et entretien courant)

### 2/ Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations

En complément de ces dépenses d'entretien et de maintenance, la SOGEBEA a réalisé les investissements suivants :

- 13.526 euros HT pour l'installation des corps morts, chaînes mères, mouillages et pour l'aménagement des pontons de l'espace catamarans
- 12.237 euros HT pour le remplacement d'une passerelle d'accès et la remise en état de pontons de la Grande Jetée
- 6.080 euros HT pour le remplacement de bers de l'aire de carénage
- 3.365 euros HT pour le remplacement de divers matériels de vidéo surveillance
- 8.490 euros HT pour le remplacement de la flotte de canot rotomoulés, l'achat d'un canot complémentaire et son équipement avec un moteur électrique
- 18.013 euros HT pour l'installation de barrières motorisées complémentaires au niveau du carrousel et de l'office municipal de tourisme

### 3/ Travaux ou achats prévus pour 2021

Pour l'Exercice 2021, les travaux ou achats prévus sont :

- Changement des bornes électriques
- Changement des échelles de secours du port public
- Rénovation des caniveaux de l'aire de carénage
- Renouvellement de bers et du porte-mât de l'aire de carénage
- Construction de la déchetterie de l'aire de carénage et d'un garage pour la grue
- Changement du bateau de servitude de la capitainerie
- Equipement de la nouvelle capitainerie (salle de réunion, ombrage terrasse, mât, équipement technique et informatique)

VII.-3. Annexe 3 : Grilles tarifaires 2019 et 2020

1/ Grille tarifaire 2019



**PORT DE  
BANDOL**

**TARIFS 2019 (TTC)**

**POSTES D'AMARRAGE**

REDEVANCE D'AMARRAGE		
SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGEUR)	- DE 10 M2	+ 10 M2 LE M2
Escalé d'homme (fenêtré)	7,20 €	-
Jour	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	5,53 € 6,57 €
Mois	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	74,35 € 179,44 €
Année	-	693,16 €

AMARREMENT AMOYENNAIRE			
POSTE	TTC	POSTE	TTC
6 m	254,96 €	12 m	739,01 €
7 m	350,57 €	15 m	956,10 €
8 m	446,18 €	20 m	1 290,73 €
9 m	509,92 €		
10 m	573,66 €		
11 m	633,34 €		

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur la liste d'attente	30,00 €
Frais de vente poste amodié	100,00 €
Conteneur poubelle	30,00 €

Postes amodiés : le minimum de facturation pour un poste de 6 m est 12 m².

**AIRIE DE CARENAGE**

	Forfait : Mortis - Calage - Desceme	Mise sur remorque	Stationnement jour	Du 01/03 au 31/03		Pose / Dépose moteur / Matage / Démontage La / 2 heure	Remorquage : 30€ (prise en charge) + par 1/4h
				Stationnement jour du départ ou 2ième	Stationnement jour, au-delà du 2ième		
0,00 à 5,00 m	55,82 €	23,23 €	9,68 €	17,42 €	23,22 €	45,17 €	10,00 €
5,01 à 6,00 m	94,20 €	37,42 €	18,35 €	24,38 €	32,51 €	45,17 €	10,00 €
6,01 à 7,00 m	107,10 €	43,87 €	18,35 €	34,84 €	46,45 €	45,17 €	10,00 €
7,01 à 8,00 m	120,00 €	50,32 €	21,94 €	39,49 €	52,65 €	45,17 €	20,00 €
8,01 à 9,00 m	176,78 €	72,26 €	25,90 €	46,45 €	61,93 €	51,62 €	20,00 €
9,01 à 10,00 m	223,28 €	95,50 €	28,80 €	46,45 €	61,93 €	51,62 €	40,00 €
10,01 à 11,00 m	286,49 €	117,43 €	28,37 €	51,10 €	69,13 €	51,62 €	40,00 €
11,01 à 12,00 m	332,99 €	140,85 €	32,26 €	58,04 €	77,41 €	51,62 €	40,00 €
12,01 à 13,00 m	376,83 €	162,40 €	35,05 €	65,57 €	91,36 €	51,62 €	40,00 €
13,01 à 14,00 m	423,27 €	185,82 €	38,06 €	68,57 €	91,36 €	51,62 €	40,00 €
14,01 à 15,00 m	514,90 €	209,06 €	45,17 €	81,31 €	108,41 €	51,62 €	40,00 €
15,01 à 16,00 m	561,34 €	232,28 €	45,17 €	81,31 €	108,41 €	103,23 €	40,00 €
16,01 à 17,00 m	602,65 €	252,93 €	53,45 €	99,68 €	133,18 €	103,23 €	40,00 €
17,01 à 18,00 m	638,78 €	341,96 €	63,88 €	114,99 €	153,32 €	129,05 €	40,00 €
18,01 à 19,00 m	874,92 €	350,03 €	63,88 €	114,99 €	153,32 €	129,05 €	40,00 €
19,01 à 20,00 m	916,22 €	380,68 €	63,88 €	114,99 €	153,32 €	129,05 €	40,00 €
20,01 à 21,00 m	954,93 €	400,04 €	63,88 €	114,99 €	153,32 €	129,05 €	40,00 €

**PRESTATIONS ANNEXES**

Imm. Travail Lift / 12-14h	105,00 €
Imm. Travail Lift / nuit	157,50 €
Imm. Travail Lift / bath	51,62 €
Imm. Volla / 12h-14h	51,62 €
Imm. Volla / bath	32,26 €
Lavage sur remorque	24,57 €
Formage	90,33 €
Marche-cauvre	58,07 €
Mat / jour au-delà 5 jours	6,00 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : le tarifcation commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à terre.  
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

SEMIL Sogebeta  
5 quai du port  
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64  
accueil@portbandol.fr  
carenage@portbandol.fr  
https://www.portbandol.fr



# TARIFS 2020 (TTC)

## POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

REDEVANCES D'AMARRAGE			
SURFACE DU BATEAU (LONGEUR X LARGEUR)	- DE 10 M2	+10 M2 LE M2	+ 80 M2 LE M2
École dure (forfait)	7,20€		
1 jour	01/09 ou 31/105	5,83€	0,61€
(+ taxe séjour 0,22€ / stationnel)	01/06 ou 31/08	10,57€	1,11€
Mois	01/09 ou 31/105	74,35€	7,59€
Année	01/06 ou 31/08	179,44€	17,82€
		693,16€	69,44€

ABATTEMENT AMODIAIRE			
POSTE	TTC	POSTE	TTC
6 m	254,97€	12 m	783,01€
7 m	350,57€	15 m	956,10€
8 m	446,16€	20 m	1.290,73€
9 m	509,92€		
10 m	573,68€		
11 m	653,34€		

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur la liste d'attente	30,00€
Frais de vente poste amodé	100,00€
Conteneur poubelle	20,00€

Postes amodés : le minimum de facturation pour un poste de 6 m est 12 m²

## ZAIRE DE CARENAGE

A	B	C	Du 01/03 au 31/08		Forfait : Ménages - Déjeunés - Déjeunés	Mise sur remorque	Frais / Dépose moteur / Voie / Démontage / Le 12 m²	Régime de stationnement - par 1 an	
			Stationnement jour du même ou différent	Stationnement jour au-delà du 2ième					
0,00	5,00	m² x 3	9,68€	317,42€	28,22€	65,82€	29,28€	45,17€	10,00€
5,01	6,00	m	13,55€	24,38€	32,51€	94,20€	37,42€	45,17€	10,00€
6,01	7,00	m	19,35€	34,84€	46,45€	107,10€	48,67€	45,17€	10,00€
7,01	8,00	m	21,94€	39,49€	52,65€	120,00€	50,92€	45,17€	20,00€
8,01	9,00	m	25,80€	44,45€	61,53€	176,78€	72,26€	51,62€	20,00€
9,01	10,00	m	25,80€	44,45€	61,53€	228,25€	95,50€	51,62€	40,00€
10,01	11,00	m	28,39€	51,10€	68,13€	256,45€	117,43€	51,62€	40,00€
11,01	12,00	m	32,26€	58,06€	77,41€	332,53€	140,45€	51,62€	40,00€
12,01	13,00	m	38,06€	68,52€	91,36€	376,83€	162,60€	51,62€	40,00€
13,01	14,00	m	38,06€	68,52€	91,36€	403,27€	185,82€	51,62€	40,00€
14,01	15,00	m	45,17€	81,31€	108,41€	514,99€	229,00€	51,62€	40,00€
15,01	16,00	m	45,17€	81,31€	108,41€	561,24€	222,28€	103,23€	40,00€
16,01	17,00	m	55,49€	99,88€	133,16€	692,65€	292,99€	103,23€	40,00€
17,01	18,00	m	63,88€	114,99€	153,32€	838,75€	341,56€	129,05€	40,00€
18,01	19,00	m	63,88€	114,99€	153,32€	878,92€	360,00€	129,05€	40,00€
19,01	20,00	m	63,88€	114,99€	153,32€	916,22€	380,68€	129,05€	40,00€
20,01	21,00	m	63,88€	114,99€	153,32€	954,59€	400,64€	129,05€	40,00€

PRESTATIONS ANNEXES	
Imm. Travel LH / 12-14h	105,00€
Imm. Travel LH / nuit	157,50€
Imm. Travel LH / fish	51,62€
Imm. Voila / 12h - 14h	51,62€
Imm. Voila / fish	32,26€
Lavage surremorque	24,57€
Régime	99,33€
Mot-d'œuvre / heure	58,07€
Mot / jour au-delà 5 jours	6,00€

\* Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.  
- En base station, ce principe est conservé avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

SEML Sogeba  
6 quai du port  
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64  
accueil@portbandol.fr  
carenage@portbandol.fr  
<https://www.portbandol.fr>

# TARIFS 2020 (TTC)

SENIL Sogetis  
 5 quai du port  
 83 150 BANDOL  
 433 (0)4-94-29-42-64  
 accueil@portbandol.fr  
 caravage@portbandol.fr  
 https://www.portbandol.fr

## TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
SURFACE DU POSE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	TTC	LEM2
Arrière	57,87 €	69,44 €	

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs blancs. La redevance finalement appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence. Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

## TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
SURFACE DU POSE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	TTC	LEM2
Arrière	54,17 €	65,00 €	

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs blancs. La redevance finalement appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence. Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,33 €	0,40 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager acquittée mensuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :

- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord,
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc...)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière du mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

## VII.-4. Annexe 4 : Indicateurs d'activité et de qualité de service

### 1/ Évolution de l'activité des contrats annuels du port public

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ANNUELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2016				2017				2018				2019				2020			
	Bix	CA HT	% NB bix	% CA HT	Bix	CA HT	% NB bix	% CA HT	Bix	CA HT	% NB bix	% CA HT	Bix	CA HT	% NB bix	% CA HT	Bix	CA HT	% NB bix	% CA HT
A (<6 m)	186	114 322	19,5%	8,2%	188	115 406	20,1%	8,3%	173	107 863	20,0%	8,6%	164	99 997	19,7%	8,2%	152	99 492	18,6%	8,2%
B (<7 m)	206	172 197	21,6%	12,4%	197	171 925	21,1%	12,3%	181	163 654	21,0%	13,0%	184	155 281	22,1%	12,7%	175	152 285	21,4%	12,5%
C (<8 m)	113	127 560	11,9%	9,2%	114	128 537	12,2%	9,2%	110	121 764	12,7%	9,7%	108	122 128	13,0%	10,0%	111	123 195	13,6%	10,1%
D (<9 m)	87	112 705	9,1%	8,1%	82	114 920	8,8%	8,3%	87	117 971	10,1%	9,4%	80	112 252	9,6%	9,2%	81	102 142	9,9%	8,4%
E (<10 m)	91	147 017	9,6%	10,6%	85	144 398	9,1%	10,4%	80	138 025	9,3%	11,0%	78	122 770	9,4%	10,1%	73	123 202	8,9%	10,1%
F (10<11 m)	116	235 175	12,2%	16,9%	118	235 473	12,6%	16,9%	101	204 101	11,7%	16,3%	94	202 868	11,3%	16,5%	96	194 679	11,8%	16,0%
G (11<12 m)	53	126 947	5,6%	9,1%	56	134 283	6,0%	9,6%	48	125 503	5,6%	10,0%	50	127 041	6,0%	10,4%	49	125 271	6,0%	10,3%
H (12<15 m)	78	230 419	8,2%	16,6%	74	223 346	7,9%	16,0%	63	187 998	7,3%	15,0%	59	188 689	7,1%	15,5%	61	184 900	7,5%	15,2%
I (15<20 m)	14	60 339	1,5%	4,3%	14	61 735	1,5%	4,4%	14	57 396	1,6%	4,6%	12	58 265	1,4%	4,8%	14	60 829	1,7%	5,0%
J (>20 m)	8	65 162	0,8%	4,7%	6	62 348	0,6%	4,5%	6	29 851	0,7%	2,4%	4	29 580	0,5%	2,4%	4	49 266	0,5%	4,1%
<b>TOTAL</b>	<b>952</b>	<b>1 391 842</b>			<b>934</b>	<b>1 392 369</b>			<b>863</b>	<b>1 254 127</b>			<b>833</b>	<b>1 218 870</b>			<b>816</b>	<b>1 215 261</b>		

#### Commentaires :

Le nombre de contrats annuels sur le port public a baissé de 2,0% (-17 contrats) depuis 2019.

Ces postes libérés n'ont pas été réattribués en 2020 compte tenu du besoin de places disponibles pour déplacer les bateaux pendant les travaux du quai du stade.

Le chiffre d'affaires par bateau augmente lui de 1,8% en retrouvant un niveau quasiment équivalent à celui de 2017 alors que les tarifs sont restés inchangés sur la période à l'exception de la catégorie spécifique pour les plus de 80 m<sup>2</sup>.

CA HT/ Bix (€)	2016	2017	2018	2019	2020
	1 462	1 491	1 453	1 463	1 489

La répartition par catégories d'unités est globalement assez stable.

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020
A+B+C (6<8 m)	53,0%	53,4%	53,8%	54,7%	53,7%
D+E+F+G (8<12m)	36,4%	36,5%	36,6%	36,3%	36,6%
H+I+J (>12 m)	10,5%	10,1%	9,6%	9,0%	9,7%

## EVOLUTION DES CONTRATS PROFESSIONNELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2018				2019				2020			
	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	1	578	2,1%	0,5%	1	687	1,9%	0,6%	8	3 916	14,8%	3,4%
B (6<7 m)	16	14 107	33,3%	13,1%	9	7 696	16,7%	6,7%	6	1 374	11,1%	1,2%
C (7<8 m)	-	-	0,0%	0,0%	6	6 832	11,1%	5,9%	4	1 273	7,4%	1,1%
D (8<9 m)	-	-	0,0%	0,0%	3	4 514	5,6%	3,9%	7	4 307	13,0%	3,7%
E (9<10 m)	3	4 921	6,3%	4,6%	7	12 498	13,0%	10,8%	10	4 125	18,5%	3,6%
F (10<11 m)	13	27 134	27,1%	25,3%	12	22 531	22,2%	19,5%	2	1 134	3,7%	1,0%
G (11<12 m)	2	5 173	4,2%	4,8%	2	7 634	3,7%	6,6%	10	7 520	18,5%	6,5%
H (12<15 m)	10	32 309	20,8%	30,1%	10	32 309	18,5%	28,0%	4	3 873	7,4%	3,4%
I (15<20 m)	2	10 490	4,2%	9,8%	3	8 135	5,6%	7,0%	1	17 096	1,9%	14,8%
J (>20 m)	1	12 697	2,1%	11,8%	1	12 697	1,9%	11,0%	3	27 539	5,6%	23,8%
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>107 408</b>			<b>54</b>	<b>115 535</b>			<b>55</b>	<b>72 158</b>		

### Commentaires :

La Sogeba s'est mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562 portant notamment sur l'occupation du domaine public en vue d'y exercer une activité économique.

Après une phase de préparation et d'information des professionnels du port menée dans le courant de l'été 2019, la Sogeba a identifié les professionnels et les autorisations d'amarrage qui pouvaient bénéficier des mesures d'exception prévues par l'ordonnance et pour lesquels la procédure d'appel à candidature n'était pas nécessaire. Cela a concerné 42 contrats.

Les 13 autres contrats ont fait l'objet d'appels à candidature (7 lots) lancés à l'automne 2019.

Sauf cas spécifiques, les AOT ainsi délivrées l'ont été pour la durée maximale autorisée par le code des transports, soit 5 ans.

Le chiffre d'affaires attendu de ces nouveaux contrats professionnels aurait dû s'élever à 264.325 euros HT pour l'année 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, la municipalité a accordé une exonération partielle des redevances.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX EN CONTRATS MENSUELS/SAISONNIERS

Catégorie	2016				2017				2018				2019				2020			
	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	74	47 643	23,4%	11,9%	66	43 309	21,9%	11,1%	52	40 454	18,7%	10,5%	30	16 692	17,4%	7,6%	40	22 412	23,3%	10,2%
B (6<7 m)	72	66 761	22,8%	16,7%	60	57 986	19,9%	14,9%	62	59 458	22,3%	15,4%	37	30 051	21,5%	13,7%	37	31 640	21,5%	14,4%
C (7<8 m)	49	43 438	15,5%	10,8%	43	43 922	14,3%	11,3%	36	41 945	12,9%	10,8%	20	20 107	11,6%	9,1%	27	29 490	15,7%	13,4%
D (8<9 m)	31	40 251	9,8%	10,0%	35	44 385	11,6%	11,4%	36	46 973	12,9%	12,1%	19	19 188	11,0%	8,7%	23	25 464	13,4%	11,6%
E (9<10 m)	11	13 993	3,5%	3,5%	16	16 607	5,3%	4,3%	21	23 195	7,6%	6,0%	17	22 200	9,9%	10,1%	17	25 432	9,9%	11,6%
F (10<11 m)	24	39 238	7,6%	9,8%	29	42 643	9,6%	11,0%	19	32 655	6,8%	8,4%	16	19 977	9,3%	9,1%	24	39 506	14,0%	17,9%
G (11<12 m)	20	39 583	6,3%	9,9%	22	44 506	7,3%	11,4%	23	52 043	8,3%	13,5%	13	22 835	7,6%	10,4%	23	41 481	13,4%	18,8%
H (12<15 m)	23	55 207	7,3%	13,8%	20	55 407	6,6%	14,2%	21	53 340	7,6%	13,8%	9	23 577	5,2%	10,7%	16	40 947	9,3%	18,6%
I (15<20 m)	10	27 015	3,2%	6,7%	6	12 786	2,0%	3,3%	5	15 164	1,8%	3,9%	7	26 876	4,1%	12,2%	5	27 703	2,9%	12,6%
J (>20 m)	2	27 590	0,6%	6,9%	4	27 516	1,3%	7,1%	3	21 558	1,1%	5,6%	4	18 614	2,3%	8,5%	4	26 504	2,3%	12,0%
<b>TOTAL</b>	<b>316</b>	<b>400 720</b>			<b>301</b>	<b>389 068</b>			<b>278</b>	<b>386 784</b>			<b>172</b>	<b>220 097</b>			<b>216</b>	<b>310 580</b>		

Commentaires :

Suite à la remise en service des pannes A et B à l'été 2019, le port a de nouveau pu accueillir des contrats saisonniers tant sur l'hiver que sur l'été.

Le nombre de bateaux accueillis sous ce statut a donc augmenté de 25% en 2020 comparé à 2019 sans retrouver le niveau antérieur.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ESCALES

Catégorie	2016				2017				2018				2019				2020													
	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix										
A (6-7m)	145	1350	9788	67,5	105	1522	13286	125,9	116	1841	16204	14,6	8,8	1228,6	109	1756	14527	16,1	8,3	133,6	132	2350	22126	17,8	9,4	167,6				
B (6-7m)	116	959	11470	8,2	121	1415	144	11,6	141	1690	19482	11,6	11,2	1416,6	129	1381	15088	10,8	11,4	123,5	141	3049	37132	21,6	12,2	263,3				
C (7-8m)	145	202	10259	4,9	143	203	1128	1,4	164	16307	118,82	6,6	16,2	106,5	119	867	12027	7,3	13,9	101,1	138	1421	22620	10,3	15,0	164,3				
D (8-9m)	169	590	10264	3,3	167	607	1064	6,8	156	19128	118,4	6,8	15,0	118,4	156	838	15275	6,4	18,3	117,1	146	639	12681	4,4	19,8	86,9				
E (9-10m)	228	417	16507	3,1	230	724	182	881	19385	881	19385	3,8	23,0	106,6	238	19209	8,9	21,3	87,2	204	1024	32505	5,0	21,9	109,8					
F (10-11m)	367	1304	36912	3,6	367	1303	322	1150	30593	3,6	319,7	94,9	379	133	11532	3,0	21,7	84,3	237	227	24289	3,7	26,1	98,5						
G (11-12m)	296	1135	35422	3,3	296	1197	295	1065	35953	3,6	39,8	121,0	292	832	27562	2,8	33,1	50,4	237	227	38785	3,2	40,2	130,2						
H (12-15m)	354	1171	51860	3,3	44,3	146,5	295	966	41679	3,4	42,3	141,3	339	1000	42071	3,0	42,1	153,6	297	950	39795	3,2	40,9	127,8						
I (15-20m)	122	238	12324	1,9	54,1	101,0	104	342	22011	3,3	64,4	211,5	119	493	27075	4,0	56,3	227,5	84	373	32396	4,4	61,2	273,8						
J (20m)	43	79	10833	1,8	136,8	251,2	43	99	10069	4,2	109,3	224,2	64	267	38355	4,2	146,0	609,1	43	218	22144	5,1	101,6	515,9						
TOTAL	1393	7366	205308	4,1	25,7	105,1	1735	9146	229529	5,3	24,1	127,1	1399	9160	259414	4,9	25,8	127,8	1709	9427	221516	5,5	23,5	129,6	1738	12117	267311	7,0	22,1	154,2

Commentaires:

Le nombre de bateaux accueillis en escale a légèrement augmenté de 1,5% entre 2019 et 2020 sans pour autant retrouver les niveaux de 2016 ou 2018.

En revanche, les séjours ont été plus longs et le nombre de nuitées a lui augmenté de +25,5% affichant un record historique de plus de 12.000 nuitées. La durée moyenne de séjour qui atteint désormais 7 jours (en augmentation de 27%) et peut atteindre plus de 20 jours sur certains type de bateaux.

Le CA HT par bateau progressé très nettement avec une augmentation moyenne de +1,9% avec une très forte augmentation pour les bateaux de moins de 8 mètres à la faveur de la durée du séjour. On note aussi l'augmentation du CA par bateau pour les unités de taille intermédiaire (8-12 m).

La répartition des bateaux accueillis par taille a évolué en faveur des bateaux de petites et de grandes tailles et au détriment des unités de tailles intermédiaires.

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020
A+B+C (6-8 m)	19,2%	19,9%	19,9%	20,8%	23,7%
D+E+F+G (8-12m)	54,3%	54,6%	53,9%	54,4%	49,2%
H+I+J (>12 m)	26,5%	25,5%	26,4%	24,8%	27,3%

Focus sur la période estivale (mai-septembre):

Catégorie	2016				2017				2018				2019				2020															
	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix	Bix	Nuitées	CA HT	Nuités/Bix CA HT/Bix												
A (6-7m)	99	841	7888	9,0	85,8	83	1266	11,734	15,3	9,3	141,4	89	1375	24689	17,2	9,3	165,0	90	1364	12293	15,2	9,0	136,6	116	2033	19811	17,5	9,7	170,8			
B (6-7m)	102	715	9644	7,0	13,5	107	13442	9,8	13,4	131,8	115	1071	15094	9,3	14,1	131,2	108	879	11629	8,1	13,2	107,8	133	2779	35260	20,8	12,7	265,1				
C (7-8m)	126	571	8262	4,1	15,9	101	11453	7,00	11,453	101	642	11271	6,4	17,6	111,6	103	689	10267	6,7	14,9	99,7	122	1738	18384	9,2	16,7	154,9					
D (8-9m)	146	429	8739	2,9	20,6	59,9	832	16788	6,4	20,2	130,2	139	661	12719	4,8	19,2	79,5	173	638	12812	6,1	20,1	123,2	175	508	10391	4,1	21,5	87,4			
E (9-10m)	201	650	15466	3,2	23,8	77,1	142	683	16381	4,8	24,0	115,4	206	706	16486	3,4	23,2	79,5	173	680	15949	3,9	23,5	92,2	188	602	15181	3,3	23,2	83,0		
F (10-11m)	309	1041	31946	3,4	30,7	103,4	272	943	27130	3,4	28,8	97,2	346	1028	29577	3,0	28,8	85,5	285	958	27271	3,4	28,5	95,7	306	1268	37652	4,1	29,7	122,0		
G (11-12m)	249	840	28811	3,4	34,3	113,7	282	917	32724	3,6	35,7	130,1	266	786	25467	2,8	34,5	95,7	231	771	28177	3,1	35,4	95,7	221	771	28177	3,1	35,4	95,7		
H (12-15m)	299	1016	47513	3,4	46,6	158,9	251	803	36500	3,2	45,5	145,6	301	854	37602	2,8	44,0	124,9	254	794	34544	3,1	44,5	136,0	288	815	40966	2,8	50,3	142,2		
I (15-20m)	88	177	10229	1,8	57,6	104,4	89	296	19309	3,3	67,3	223,7	103	284	38325	2,8	65,2	179,9	73	392	21317	4,5	44,2	293,0	60	174	12387	2,8	72,3	209,8		
J (20m)	39	74	10342	1,9	139,6	265,2	39	89	8983	2,1	111,9	229,6	58	204	32622	3,5	159,9	854,5	37	186	19254	5,0	103,5	520,4	29	66	10951	2,3	166,1	378,0		
TOTAL	1462	6390	128941	3,8	28,4	107,7	1467	7322	195114	5,1	25,9	133,0	1723	7761	213938	4,5	27,6	124,1	1442	7102	1462	7102	1462	7102	1462	7102	1462	7102	1462	7102	1462	7102

Commentaires:

En faisant le focus sur la saison estivale, le nombre de nuitées augmente de 42,7% (avec un déconfinement intervenu seulement le 11 mai 2020).

Le séjour moyen s'établit autour de 6,5 jours par bateau. La moyenne globale de CA par bateau est en progression de +12,2% par rapport à l'année entière.

La répartition des bateaux accueillis en saison est plus favorable aux unités de taille inférieure à 8 mètres.

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020
A+B+C (6-8 m)	13,3%	13,5%	12,7%	20,9%	23,3%
D+E+F+G (8-12m)	54,8%	54,7%	55,5%	53,9%	53,0%
H+I+J (>12 m)	26,2%	25,8%	26,8%	25,2%	23,7%

4/ Évolution de l'activité des escales

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU PORT PRIVE

	Nombre d'amodiataires	Redevance d'amodiation	Revenus locatifs générés
<b>2016</b>	495	474 083	84 468
<b>2017</b>	495	472 051	80 287
<b>2018</b>	494	457 367	51 743
<b>2019</b>	494	502 190	68 759
<b>2020</b>	488	483 463	39 419

## 6/ Liste de cessions de postes amodiés sur l'année

75 cessions de postes amodiés ont eue lieu en 2020 (contre 53 en 2019), selon la liste ci-dessous :

Place / Lot	Date de cession	Longueur	Largeur
002	10/12/2020	15,00	4,50
013	18/12/2020	11,00	3,75
017	07/01/2020	11,00	3,75
018	26/10/2020	11,00	3,75
032	18/12/2020	10,00	3,25
037	23/12/2020	10,00	3,25
046	29/07/2020	9,00	3,00
057	06/11/2020	9,00	3,00
063	08/07/2020	9,00	3,00
071	01/10/2020	9,00	3,00
084	03/03/2020	8,00	2,75
092	01/10/2020	7,00	2,50
100	08/07/2020	7,00	2,50
104	17/06/2020	7,00	2,50
106	17/07/2020	7,00	2,50
113	01/10/2020	7,00	2,50
114	12/11/2020	7,00	2,50
142	01/07/2020	6,00	2,25
159	23/08/2020	6,00	2,25
162	31/12/2020	6,00	2,25
182	07/01/2020	6,00	2,25
192	01/10/2020	6,00	2,25
193	20/10/2020	6,00	2,25
199	01/11/2020	6,00	2,25
202	16/12/2020	6,00	2,25
211	08/11/2020	6,00	2,25
215	03/03/2020	6,00	2,25
224	26/10/2020	6,00	2,25
237	09/12/2020	6,00	2,25
254	01/10/2020	6,00	2,25
256	21/01/2020	7,00	2,50
259	04/06/2020	7,00	2,50
259	04/06/2020	7,00	2,50
273	07/09/2020	7,00	2,50
274	20/07/2020	7,00	2,50
278	01/12/2020	7,00	2,50
281	17/07/2020	7,00	2,50
282	16/12/2020	7,00	2,50
284	09/09/2020	7,00	2,50
306	18/02/2020	7,00	2,50
311	01/11/2020	7,00	2,50
312	22/12/2020	7,00	2,50
314	31/12/2020	7,00	2,50
326	16/06/2020	8,00	2,75
329	12/11/2020	8,00	2,75
352	21/01/2020	8,00	2,75
356	01/11/2020	8,00	2,75
361	16/11/2020	8,00	2,75
364	24/06/2020	8,00	2,75
369	05/12/2020	8,00	2,75
385	09/12/2020	8,00	2,75
393	17/02/2020	9,00	3,00
406	23/01/2020	9,00	3,00
416	13/11/2020	10,00	3,25
424	17/12/2020	10,00	3,25
428	03/06/2020	10,00	3,25
433	09/12/2020	10,00	3,25
436	08/12/2020	10,00	3,25
438	01/08/2020	11,00	3,75
440	06/08/2020	11,00	3,75
442	04/02/2020	11,00	3,75
443	01/11/2020	11,00	3,75
444	01/11/2020	11,00	3,75
454	02/11/2020	11,00	3,75
457	18/12/2020	11,00	3,75
462	04/08/2020	12,00	4,00
463	11/09/2020	12,00	4,00
473	01/09/2020	12,00	4,00
476	07/08/2020	15,00	4,50
480	05/11/2020	15,00	4,50
481	22/12/2020	15,00	4,50
489	28/11/2020	20,00	5,25
490	01/08/2020	20,00	5,25
491	03/11/2020	20,00	5,25
494	18/12/2020	20,00	5,25

Cela représente un peu plus de 15% des postes du port amodié qui ont changé de propriétaire sur l'année et près de 26% depuis 2019.

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'AIRE DE CARENAGE

### 1/ Manutentions

	Nombre de manoeuvres			Total	CA HT Total
	Mises à l'eau	Mises sur remorque	Forfaits M-D-C		
2016	445	489	990	1924	197 434
2017	452	513	1034	1999	198 468
2018	445	550	1025	2020	233 629
2019	435	463	1088	1986	233 281
2020	369	436	947	1752	213 948

### Evolution du nombre de bateaux traités par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020	
	Nbre de btx	% du total								
<5 m	57	2,8%	63	3,0%	72	3,4%	101	4,8%	68	3,9%
5<6 m	258	12,8%	274	13,0%	297	14,1%	272	12,9%	238	13,6%
6<7 m	426	21,2%	466	22,2%	459	21,7%	414	19,6%	347	19,8%
7<8 m	342	17,0%	355	16,9%	347	16,4%	353	16,7%	292	16,7%
8<9 m	174	8,7%	184	8,7%	177	8,4%	203	9,6%	165	9,4%
9<10 m	206	10,2%	227	10,8%	215	10,2%	250	11,8%	187	10,7%
10<11 m	187	9,3%	177	8,4%	173	8,2%	202	9,5%	151	8,6%
11<12 m	148	7,4%	145	6,9%	177	8,4%	149	7,0%	124	7,1%
12<13 m	82	4,1%	95	4,5%	72	3,4%	77	3,6%	62	3,5%
13<14 m	60	3,0%	55	2,6%	50	2,4%	38	1,8%	55	3,1%
14<15 m	33	1,6%	31	1,5%	42	2,0%	32	1,5%	32	1,8%
15<16 m	22	1,1%	23	1,1%	24	1,1%	13	0,6%	24	1,4%
16<17 m	7	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	3	0,2%
17<18 m	5	0,2%	1	0,0%	1	0,0%	4	0,2%	2	0,1%
18<19 m	3	0,1%		0,0%	1	0,0%	1	0,0%	2	0,1%
19<20 m	1	0,0%	1	0,0%		0,0%	1	0,0%	-	0,0%
Total général	2 011	100,0%	2 103	100,0%	2 113	100,0%	2 116	100,0%	1 752	100,0%

### Commentaires :

Le nombre de manoeuvres pâti clairement du confinement intervenu au début de la saison de carénage 2020 avec une baisse de 11,8 % du nombre de manoeuvres sur l'année. La répartition des bateaux traités, par catégorie de taille montre une très grande prépondérance des petites unités (<8 m) qui représente toujours près de 54% des volumes.

Tailles	2016	2017	2018	2019	2019
0<8 m	53,9%	55,1%	55,6%	53,9%	53,9%
8<12 m	35,6%	34,9%	35,1%	38,0%	35,8%
>12 m	10,6%	10,1%	9,3%	8,1%	10,3%

## 7/ Évolution de l'activité de l'aire de carénage

2/ Stationnement

	Stationnement TP / Jour	Stationnement gratuit / Jour	Total Stationnement	CA HT Total
2016	2392	642	3034	66 313
2017	2317	578	2895	54 798
2018	3007	1306	4313	71 350
2019	3382	1488	4870	68 068
2020	2603	1539	4142	68 916

Evolution du nombre de bateaux stationnés par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2019	
	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total
<5 m	15	2,1%	8	1,1%	26	2,4%	38	2,4%	36	2,6%
5<6 m	30	4,2%	35	4,7%	71	6,5%	165	10,2%	124	9,1%
6<7 m	66	9,2%	78	10,5%	140	12,7%	223	13,8%	185	13,5%
7<8 m	97	13,6%	103	13,9%	146	13,3%	231	14,3%	181	13,2%
8<9 m	65	9,1%	61	8,2%	97	8,8%	157	9,7%	121	8,8%
9<10 m	69	9,7%	96	12,9%	141	12,8%	226	14,0%	153	11,2%
10<11 m	81	11,3%	80	10,8%	142	12,9%	204	12,7%	162	11,8%
11<12 m	93	13,0%	93	12,5%	137	12,5%	156	9,7%	152	11,1%
12<13 m	55	7,7%	89	12,0%	67	6,1%	81	5,0%	75	5,5%
13<14 m	62	8,7%	37	5,0%	62	5,6%	40	2,5%	85	6,2%
14<15 m	30	4,2%	37	5,0%	24	2,2%	59	3,7%	41	3,0%
15<16 m	25	3,5%	19	2,6%	24	2,2%	15	0,9%	46	3,4%
16<17 m	11	1,5%	4	0,5%	9	0,8%	10	0,6%	3	0,2%
17<18 m	10	1,4%	2	0,3%	1	0,1%	4	0,2%	2	0,1%
18<19 m	4	0,6%	4	0,0%	2	0,2%	1	0,1%	2	0,1%
19<20 m	2	0,3%	1	0,1%	2	0,0%	1	0,1%	-	0,0%
<b>Total général</b>	<b>715</b>	<b>100,0%</b>	<b>743</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 611</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 368</b>	<b>100,0%</b>

Commentaires:

Le nombre de jour de stationnement est également handicapé par le confinement de mars-avril 2020. Toutefois, le CA HT se maintient à la faveur d'unités stationnées de plus grande dimensions. Les unités de taille supérieure à 12 mètres ont fortement progressé sur l'année. La fermeture de la zone de carénage aux particuliers a pu entraîner un report des opérations de carénage souvent réalisées par les plaisanciers eux-mêmes sur les unités de moins de 8 mètres. Les unités de tailles supérieures à 12 mètres sont principalement traitées par des professionnels et ont donc pu être accueillies en plus grand nombre.

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020
0<8 m	29,1%	30,1%	34,8%	50,5%	47,3%
8<12 m	43,1%	44,4%	47,0%	46,1%	43,0%
>12 m	27,8%	25,4%	18,2%	13,1%	18,6%

AVIS CLIENTS - GOOGLE

Sogeba

Site Web    Itinéraire    Enregistrer    Appeler

4.0 66 avis Google

Port de plaisance à Bandoi

Adresse : 6 Quai du Port, 83150 Bandoi

Horaires : Ouvert actuellement [Ajouter les horaires complets](#)

Téléphone : 04 94 29 42 64

Modifier les infos

**Ajouter les informations manquantes**

[Ajouter les horaires](#)

[Ajouter le lien de prise de rendez-vous](#)

Questions et réponses

[Afficher toutes les questions \(1\)](#)

Poser une question



**Commentaires :**

la page Sogeba sur Google recense des avis d'usagers ayant eu à séjourner au port. Pour l'information, il existe également une page Port de Bandoi, mais la nature des commentaires indiquerait qu'il s'agit plus de promeneurs ayant visité le port mais pas en tant que plaisanciers. Le nombre d'avis déposés est assez faible mais tout de même bien plus important que le nombre de messages inscrits dans le registre existant à cet effet en capitainerie. Le nombre d'avis disponibles en 2020 est réduit du fait de la fréquentation perturbée par la crise sanitaire. 80% de ces avis sont classés en 4\* et plus.

Avis						
2021						66
2020	1			4	2	2
2019	2		2	9	8	21
2018	1		2	9	9	14
2017	4		2	6	6	18
2016				2	1	3

Ci-dessous les avis rédigés par les usagers ayant souhaité déposer un avis:

Il y a 10 mois  
 Personnel accueillant et complant, un port agréable avec pas mal d'améliorations en cours  
 Visite en juin 2020

Il y a 2 mois  
 Aire de carénage où les bateaux ont de l'espace malgré les travaux du port  
 Visite en février

Il y a 7 mois  
 Très bon accueil par la capitainerie et le personnel du port qui aide le plaisancier dans sa manœuvre d'amarage. Je recommande !

Il y a 7 mois  
 Personnel très accueillant et professionnel, très agréable. Port calme proche des commodités  
 Visite en septembre 2020

Il y a 2 mois  
 Parfait !

Le port de Bandoi est depuis des années une expérience enrichissante, sociale !  
 L'accueil y est très agréable, le service exemplaire et irréprochable !  
 N'hésitez pas à communiquer, car hors saison la capitainerie n'est pas ouverte en permanence, donc prévoir un minimum.  
 Trois zones de baignades sont décrites à l'ouest du port, 2 grandes plages qui le lieu de nombreux magasins également.

Les plaisanciers accèdent au marché également présent en sorte de porton le mardi et tous le dimanche devant la place des fêtes.  
 Un mercurio particulier à Courme de la capitainerie qui a apporté une aide précieuse le jour de notre séjour.  
 - Parking : OUI  
 - Ecole de voile : OUI  
 - Accès handicapé : OUI  
 - Sanitaires : OUI  
 - Tr. sanitaire : OUI/venez le tester!  
 Merci !

8/ Relation clients

**TRAITEMENT DES CONTACTS CLIENTS VIA L'OUTIL ZENDESK**

2019		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2019	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	170,41	111,09	117,69	73,47	415,40	219,41	133,79	38,81	211,22	118,50	470,71	117,32	183,13
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	10%	26%	11%	3%	5%	15%	15%	21%	15%	22%	22%	16%	15%
	1-8 h	6%	8%	12%	7%	8%	14%	13%	27%	13%	15%	12%	14%	12%
	8-24 h	26%	15%	27%	22%	11%	19%	18%	32%	21%	25%	17%	19%	21%
	> 24 h	58%	52%	50%	68%	76%	53%	54%	20%	51%	38%	49%	51%	52%
	Nouveaux Tickets	277	274	318	390	397	346	409	410	291	252	336	207	326
	Moyenne secteur	570	515	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	559
	Tickets résolus	275	246	307	214	484	357	464	360	275	266	404	195	321
	Taux de résolution	99%	90%	97%	55%	122%	103%	113%	88%	95%	106%	120%	94%	98%
2020		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2020	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	80,83	69,99	239,80	29,86	30,50	47,35	43,40	35,20	68,40	84,85	28,97	27,09	65,52
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	14%	22%	22%	18%	15%	23%	27%	25%	16%	18%	26%	23%	21%
	1-8 h	11%	12%	16%	23%	19%	12%	24%	22%	17%	19%	12%	17%	17%
	8-24 h	27%	24%	26%	30%	35%	30%	27%	22%	28%	27%	30%	32%	28%
	> 24 h	47%	41%	36%	30%	31%	35%	22%	31%	39%	36%	32%	28%	34%
	Nouveaux Tickets	334	307	565	421	520	504	786	790	648	420	697	674	556
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	311	300	594	413	479	512	781	771	651	431	707	667	551
	Taux de résolution	93%	98%	105%	98%	92%	102%	99%	98%	100%	103%	101%	99%	99%

N.B : le secteur de comparaison est le secteur "Voyages, hébergements et tourisme". Les données de comparaison sont fournies par Zendesk.

Commentaires :

Parmi les outils déployés par la Sogeba pour gérer les relations avec les usagers du port, Zendesk permet d'assurer le suivi de toutes les demandes ou communications provenant des usagers du port émises par courriel à l'adresse accueil@portbandol.fr ou via le formulaire de contact du site Internet. Cet outil monte en puissance et permet de suivre notamment la capacité à traiter rapidement les demandes.

Le pourcentage de demandes traitées dans les 24h de leur réception passe ainsi de 49% en 2019 à 66% en 2020 et le délai moyen avant la 1ère réponse a presque été divisé par 3 en un an, même s'il reste bien supérieur à celui constaté dans le secteur qui sert de base de comparaison qui est celui du "Voyages, hébergement et tourisme".

Sur les mois de juillet et août 2020, malgré une forte hausse du nombre de tickets, ce taux de réponse dans les 24h atteint même 74%.

La forte augmentation du nombre de nouveaux "tickets" en 2020 s'explique par la fermeture au public de l'accueil de la capitainerie qui a conduit à orienter un grand nombre de demandes sur le canal des outils numériques. Ces niveaux et cette tendance s'observent également sur les premiers mois de 2021.

Ainsi le nombre moyen mensuel de nouvelles demandes a augmenté de 70% en 1 an et est aujourd'hui absolument comparable à celui de secteur de comparaison.

66%

49%

## 9/ Provisions clients douteux 31.12.2020

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement + 365 j => 100%  
entre 181 et 365 j => 80%  
entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2019				31/12/2020				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
<b>CARENAGE</b>	<b>1 115,51</b>	<b>716,51</b>	<b>2 918,59</b>	<b>4 750,61</b>	<b>61,70</b>	-	<b>4 367,40</b>	<b>4 429,10</b>	<b>3 919,67</b>	<b>2 472,59</b>
Client 001			19,36	19,36						19,36
Client 002			78,50	78,50						78,50
Client 003			36,56	36,56						36,56
Client 004			58,33	58,33			58,33	58,33		
Client 005	63,43			63,43						63,43
Client 006	632,75			632,75			3 654,99	3 654,99	3 654,99	
Client 007		595,23		595,23						
Client 008					16,67			16,67	16,67	
Client 009			35,37	35,37			35,37	35,37		
Client 010			39,94	39,94						39,94
Client 011							86,03	86,03	86,03	
Client 012			39,94	39,94						39,94
Client 013			99,35	99,35						99,35
Client 014	170,79			170,79						
Client 015			1 658,80	1 658,80						1 658,80
Client 016										
Client 017										
Client 018	202,70			202,70						
Client 019			304,18	304,18						304,18
Client 020		33,55		33,55						
Client 021	16,67			16,67			33,33	33,33	33,33	
Client 022			19,88	19,88						19,88
Client 023	29,17			29,17						
Client 024		87,73		87,73						
Client 025					45,03			45,03	45,03	
Client 026			79,88	79,88						79,88
Client 027			61,45	61,45			61,45	61,45		
Client 028			32,78	32,78						32,78
Client 029			354,28	354,28			437,89	437,89	83,61	

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement + 365 j => 100%  
entre 181 et 365 j => 80%  
entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2019				31/12/2020				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
<b>PORT PUBLIC</b>	<b>4 285,46</b>	<b>11 028,06</b>	<b>45 557,53</b>	<b>60 871,05</b>	<b>3 009,94</b>	<b>5 096,40</b>	<b>16 451,53</b>	<b>24 557,87</b>	<b>10 935,48</b>	<b>40 712,49</b>
Client 030										
Client 031			537,05	537,05		48,65	537,05	585,70	48,65	
Client 032										
Client 033			557,22	557,22						557,22
Client 034			266,07	266,07						266,07
Client 035					461,50			461,50	461,50	
Client 036			577,63	577,63			79,13	79,13		498,51
Client 037							166,67	166,67	166,67	
Client 038	32,15		643,12	675,27						675,27
Client 039			737,83	737,83			737,83	737,83		
Client 040			43,81	43,81						43,81
Client 041										
Client 042										
Client 043										
Client 044			38,02	38,02						38,02
Client 045		454,99	1 137,47	1 592,45						1 592,45
Client 046					288,72			288,72	288,72	
Client 047			31,73	31,73						31,73
Client 048					292,48			292,48	292,48	
Client 049			5 525,09	5 525,09						5 525,09
Client 050	53,53	856,43		909,95	53,53	856,43		909,95		
Client 051	131,42			131,42						
Client 052			950,35	950,35						950,35
Client 053			35,90	35,90						35,90
Client 054										
Client 055			25,06	25,06						25,06
Client 056	27,82		1 400,58	1 428,40						1 428,40
Client 057	80,97	454,99	1 050,67	1 586,62						1 586,62
Client 058		470,48		470,48			588,10	588,10	117,62	
Client 059			22,26	22,26						22,26
Client 060	457,32			457,32						

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement + 365 j => 100%  
entre 181 et 365 j => 80%  
entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2019				31/12/2020				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
<b>PORT PUBLIC</b>	<b>4 285,46</b>	<b>11 028,06</b>	<b>45 557,53</b>	<b>60 871,05</b>	<b>3 009,94</b>	<b>5 096,40</b>	<b>16 451,53</b>	<b>24 557,87</b>	<b>10 935,48</b>	<b>40 712,49</b>
Client 061					416,67			416,67	416,67	
Client 062					90,84			90,84	90,84	
Client 063			351,20	351,20						351,20
Client 064	420,52			420,52						420,52
Client 065		22,20		22,20			27,75	27,75	27,75	
Client 066										
Client 067			172,54	172,54						172,54
Client 068										
Client 069			63,86	63,86						63,86
Client 069			425,00	425,00			425,00	425,00		
Client 070			15,59	15,59						15,59
Client 071										
Client 072										
Client 073	343,75			343,75						343,75
Client 074		65,27		65,27						
Client 075		182,76		182,76						
Client 076	44,10		881,89	925,99						925,99
Client 077			107,77	107,77						107,77
Client 078					173,58			173,58	173,58	
Client 079										
Client 080			31,76	31,76						31,76
Client 081							15,94	15,94	15,94	
Client 082										
Client 083		576,42		576,42						
Client 084										
Client 085	79,92			79,92						
Client 086			1 160,21	1 160,21						1 160,21
Client 087			510,95	510,95						510,95
Client 088					116,67			116,67	116,67	
Client 089		21,07		21,07			26,33	26,33	26,33	
Client 090	69,40			69,40						
Client 091			21,25	21,25						21,25
Client 092			493,86	493,86						493,86
Client 093										
Client 094										
Client 095			132,03	132,03	29,22	467,47		496,69	496,69	132,03
Client 096										
Client 097		1 719,80		1 719,80						
Client 098			96,39	96,39						96,39
Client 099			125,24	125,24						125,24
Client 100			16,53	16,53						16,53

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement + 365 j => 100%  
entre 181 et 365 j => 80%  
entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2019				31/12/2020				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
<b>PORT PUBLIC</b>	<b>4 285,46</b>	<b>11 028,06</b>	<b>45 557,53</b>	<b>60 871,05</b>	<b>3 009,94</b>	<b>5 096,40</b>	<b>16 451,53</b>	<b>24 557,87</b>	<b>10 935,48</b>	<b>40 712,49</b>
Client 101			437,82	437,82	36,38			36,38	36,38	437,82
Client 102										
Client 103	117,31			117,31						117,31
Client 104	250,02			250,02						
Client 105	100,25	534,69	1 403,55	2 038,49			2 272,41	2 272,41	233,92	
Client 106										
Client 107										
Client 108										
Client 109			83,71	83,71						83,71
Client 110						989,06		989,06	989,06	
Client 110						59,57		59,57	59,57	
Client 111					480,06			480,06	480,06	
Client 112										
Client 113										
Client 114										
Client 115			30,59	30,59						30,59
Client 116										
Client 117		365,63		365,63		34,33	2 052,61	2 086,93	2 086,93	
Client 118			2 652,78	2 652,78						2 652,78
Client 118			15,93	15,93						15,93
Client 119			3 479,62	3 479,62						3 479,62
Client 120			312,98	312,98						312,98
Client 121										
Client 122	63,10			63,10						63,10
Client 123			168,13	168,13						168,13
Client 123			1 347,82	1 347,82						1 347,82
Client 124			179,56	179,56			197,52	197,52	17,96	
Client 125										
Client 126										
Client 127										
Client 128										
Client 129										
Client 130	139,36			139,36						139,36
Client 131										
Client 131			80,91	80,91						80,91
Client 132										
Client 133		134,17		134,17						
Client 133			872,66	872,66	43,63		872,66	916,29	43,63	
Client 134										
Client 135										
Client 136	31,90			31,90						31,90
Client 137	23,68			23,68			47,37	47,37	47,37	
Client 138			744,85	744,85						744,85
Client 139										
Client 140			345,33	345,33		28,37	345,33	373,70	28,37	

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement + 365 j => 100%  
entre 181 et 365 j => 80%  
entre 91 et 180 j => 50%

PORT PUBLIC	Taux de provision	31/12/2019				31/12/2020				Dotation	Reprise
		50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
		4 285,46	11 028,06	45 557,53	60 871,05	3 009,94	5 096,40	16 451,53	24 557,87	10 935,48	40 712,49
Client 141											
Client 142		152,58			152,58		1 864,11		1 864,11	1 864,11	
Client 143				1 407,94	1 407,94						152,58
Client 144				29,56	29,56						1 407,94
Client 145											29,56
Client 146											
Client 147											
Client 148				96,04	96,04						96,04
Client 149				30,43	30,43						30,43
Client 150				80,28	80,28						80,28
Client 151				70,42	70,42						70,42
Client 152			2 143,77	378,81	2 522,57			3 058,52	3 058,52	535,94	
Client 153			44,52		44,52						
Client 154				138,90	138,90						138,90
Client 155											
Client 156		34,76		56,00	56,00						56,00
Client 157					34,76						34,76
Client 158				18,53	18,53						18,53
Client 159											
Client 160				266,25	266,25						266,25
Client 161				151,60	151,60						151,60
Client 162		412,50									
Client 163					412,50						
Client 164				3 245,08	3 245,08						3 245,08
Client 165				154,18	154,18						154,18
Client 166		46,95	751,15								
Client 167				509,76	509,76			509,76	509,76		
Client 168		29,70									
Client 169				713,34	713,34						713,34
Client 170			1 774,75	1 531,15	3 305,90			3 749,58	3 749,58	443,69	
Client 171											
Client 172				41,71	41,71						41,71
Client 173				318,04	318,04						318,04
Client 174		42,47			42,47						
Client 175						54,03			54,03	54,03	
Client 176						263,58			263,58	263,58	
Client 177		22,80			22,80						
Client 178				140,43	140,43						140,43
Client 179											
Client 180						89,29			89,29	89,29	
						15,61			15,61	15,61	

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement + 365 j => 100%  
entre 181 et 365 j => 80%  
entre 91 et 180 j => 50%

PORT PUBLIC	Taux de provision	31/12/2019				31/12/2020				Dotation	Reprise
		50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
		4 285,46	11 028,06	45 557,53	60 871,05	3 009,94	5 096,40	16 451,53	24 557,87	10 935,48	40 712,49
Client 181				26,46	26,46						26,46
Client 182		91,99			91,99						
Client 183		53,30			53,30			106,59	106,59	53,30	
Client 184						104,17			104,17	104,17	
Client 185				64,90	64,90						64,90
Client 186		25,29			25,29						
Client 187				17,79	17,79						17,79
Client 188							748,41		748,41	748,41	
Client 189				1 182,11	1 182,11						1 182,11
Client 190				63,07	63,07						63,07
Client 191			454,99	2 855,52	3 310,50						3 310,50
Client 192				18,88	18,88						18,88
Client 193				635,40	635,40			635,40	635,40		
Client 194				151,58	151,58						151,58
Client 195				23,01	23,01						23,01
Client 196				138,79	138,79						138,79
Client 197		246,25			246,25						
Client 198		313,71			313,71						
Client 199		346,66			346,66						
Client 200				351,18	351,18						351,18
Client 201				19,57	19,57						19,57
Client 202				58,78	58,78						58,78
Client 203				229,94	229,94						229,94
Client 204											
<b>Total général</b>		<b>5 400,97</b>	<b>11 744,57</b>	<b>48 476,12</b>	<b>65 621,66</b>	<b>3 071,63</b>	<b>5 096,40</b>	<b>20 818,93</b>	<b>28 986,96</b>	<b>14 855,14</b>	<b>43 185,09</b>

VII.-5. Annexe 5 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2020 par activité

	2020		2019		2020		2019		2020		2019		2020		2019	
	Réalisé	Budget														
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	2 347 997	2 199 092	2 306 157	2 306 157	297 467	278 040	311 637	311 637	733 134	726 000	802 080	802 080	3 378 598	3 203 132	3 419 875	3 419 875
+ VENTES MARCHANDISES	2 278	1 134	1 372	1 372					733 134	726 000	802 080	802 080	3 378 598	3 203 132	3 419 875	3 419 875
- COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	(780)	(2 100)	(4 011)	(4 011)					(595 197)	(586 208)	(648 488)	(648 488)	(595 977)	(588 308)	(652 499)	(652 499)
MARGE COMMERCIALE	1 498	(966)	(2 639)	(2 639)					137 936	139 792	153 592	153 592	139 435	138 826	150 953	150 953
+ PRODUCTION VENDUE	2 345 719	2 197 958	2 304 785	2 304 785	297 467	278 040	311 637	311 637	733 134	726 000	802 080	802 080	3 378 598	3 203 132	3 419 875	3 419 875
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 345 719	2 197 958	2 304 785	2 304 785	297 467	278 040	311 637	311 637	733 134	726 000	802 080	802 080	3 378 598	3 203 132	3 419 875	3 419 875
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE																
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	2 345 719	2 197 958	2 304 785	2 304 785	297 467	278 040	311 637	311 637	733 134	726 000	802 080	802 080	3 378 598	3 203 132	3 419 875	3 419 875
MARGE BRUTE GLOBALE	2 345 719	2 197 958	2 304 785	2 304 785	297 467	278 040	311 637	311 637	733 134	726 000	802 080	802 080	3 378 598	3 203 132	3 419 875	3 419 875
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(613 642)	(626 024)	(578 858)	(578 858)	(90 598)	(87 116)	(79 553)	(79 553)	(26 377)	(32 500)	(29 095)	(29 095)	(730 616)	(745 640)	(687 506)	(687 506)
VALEUR AJOUTEE	1 733 575	1 570 968	1 723 289	1 723 289	206 870	190 925	232 084	232 084	111 560	107 292	124 487	124 487	2 052 005	1 869 184	2 079 870	2 079 870
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	75 649												75 649			
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	(375 545)	(361 440)	(369 209)	(369 209)	(22 059)	(18 960)	(21 022)	(21 022)	(3 971)	(3 960)	(3 877)	(3 877)	(401 575)	(384 360)	(394 107)	(394 107)
- SALAIRES DU PERSONNEL	(609 055)	(608 208)	(622 310)	(622 310)	(174 785)	(183 830)	(182 886)	(182 886)	(11 319)	(10 800)	(11 079)	(11 079)	(795 159)	(802 838)	(776 275)	(776 275)
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	(246 770)	(249 001)	(229 859)	(229 859)	(76 822)	(80 145)	(77 314)	(77 314)	(4 502)	(4 260)	(4 346)	(4 346)	(327 895)	(333 406)	(311 319)	(311 319)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	577 854	352 320	602 111	602 111	(66 596)	(92 011)	(49 138)	(49 138)	91 788	88 272	105 195	105 195	603 026	348 581	658 169	658 169
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	220		134						32		17		253		151	
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(573 074)	(548 556)	(545 536)	(545 536)	(71 235)	(66 960)	(71 609)	(71 609)	(31 412)	(33 720)	(35 298)	(35 298)	(675 720)	(649 236)	(652 443)	(652 443)
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	42 012		38 844		2 473		5 045		12 543	12 543	5 944		57 028	12 543	49 833	
TRANSFERTS DE CHARGES																
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(57 096)	(59 240)	(60 527)	(60 527)	(9 318)	(3 694)	(5 404)	(5 404)	(13 303)	(14 150)	(13 303)	(13 303)	(79 719)	(77 084)	(79 233)	(79 233)
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	(112 129)	(80 000)	(93 432)	(93 432)	(3 920)		(143)		52 945	52 945	(12 543)		(116 049)	(80 000)	(106 118)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(122 214)	(335 477)	(58 405)	(148 597)	(162 665)	(121 248)	(121 248)	(121 248)	59 629	52 945	50 012		(211 182)	(445 196)	(129 641)	
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN			8 397													
+ PRODUITS FINANCIERS	9 488		8 397													
- CHARGES FINANCIERES																
RESULTAT COURANT	(112 727)	(335 477)	(50 008)	(148 597)	(162 665)	(121 248)	(121 248)	(121 248)	59 629	52 945	50 012		(201 694)	(445 196)	(121 244)	
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 166	6 000	27 456		(90)		(1 969)		(5 943)	(5 943)	8 200		4 166	6 000	35 656	
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	(21 529)	(16 000)	(11 467)		(90)		(1 969)		(5 943)	(5 943)	(956)		(34 982)	(21 943)	(14 391)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(17 363)	(10 000)	15 989		(90)		(1 969)		(5 943)	(5 943)	7 244		(30 816)	(15 943)	21 265	
6950000000 IMPOT SUR LES SOCIETES																
RESULTAT NET	(130 089)	(345 477)	(34 019)	(148 687)	(162 665)	(123 216)	(123 216)	(123 216)	46 266	47 002	57 256		(232 510)	(461 139)	(99 979)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-130 089	-345 477	-34 019	-148 687	-162 665	-123 216	-123 216	-123 216	46 266	47 002	57 256		-232 510	-461 139	-99 979	
+ Dot. Amorts. , dépréc., provisions	169 228	139 240	153 959	13 238	3 694	5 547	13 303	14 150	25 846	150 786	157 094		157 094	185 352		
- Repr. Amorts. , dépréc., provisions	(40 712)		(33 825)	(2 473)		(5 045)	(12 543)	(5 944)	(5 944)	(57 299)	(12 543)		(12 543)	(44 814)		
- Résultat sur cession élément d'actif																
Subvention divest. rapportée au résultat																
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-1 574	-206 237	86 115	-137 921	-158 971	-122 715	47 025	48 609	77 158	-92 470	-316 598		40 558			